IMT Nuremberg Archives

H – 753

International Court of Justice

H0753 – 0001

H0753 - 0002

LIVRE DE DOCUMENTS

Hermann GOERING

No. 2

(supplément)

Présenté par

le Défenseur :

Dr. Otto STAHMER

Avocat.

H0753 - 0003

TABLE DES MATIERES

Document Goering N°		Page	Page
28	Lettre de Lammers à Goering du 19 Nov. 1940	1-2	
29	Lettre de Goering à Rosenberg -(1985 PS)	2-7	
30	Lettre de Mme Rinnebaum au Dr. Stahmer, du 22 Février 1946	8-9	
31	Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères p.p. Déc. 1941 N° 122	9a-13	
32	dto. N° 27	14-18	
33	dto. N° 23	19-21	
34	dto. N° 7	22-55	
35	dto. N° 50	26-29	
36	dto. N° 20	30-33	
37	dto. N° 70	34-36	
38	Déposition faite sous la foi du serment par le Dr. Ueiberreither, le 27 Février 1946	37-40	
39	Extrait de Gritzbach : Hermann Goering (3252 PS/USA 424)	41-42	
40	"Pas à pas" de Churchill ("Schritt für Schritt")	43-4	
42	Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères su sujet de la guerre de bombardement de 1943	47-49	
43	" " " " " "	50-51	
44	Extrait de Gritzbach : Hermann Goering (livre) (3252 PS/USA 424)	52-54	

H0753 - 0004

DOCUMENT GOERING N° 28

Lettre du Ministre du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich, en date du 19 Novembre 1940, a GOERING.

(Extrait de la serie de documents 1985-PS presentee par le Ministere Public)

H0753 – 0005

Document GOERING N° 28

Lettre du Ministre du Reich, Chef de la Chancellerie du Reich, au President du Conseil Ministeriel pour la Defense du Reich, le Reichsmarshall GOERING, datee du 19 Novembre 194`.

Monsieur le Reichsmarshall,

Le Fuehrer a donne l'ordre que ses Decrets et Ordonnances fussent a l'avenir contresignes seulement par le Reichsminister, Chef de la Chancellerie du Reich, et s'ils concernent la Wehrmacht, par le Chef du Haut-Commandement de la Wehrmacht. Les lois du Reich devront comme par le passe, etre contresignees par les Ministres du Reich competents. Ceci s'applique egalement aux arretes de nomination.

Conformement aux instructions du Fuehrer, je m'abstiendrai a l'avenir de vous soumettre, comme c'etait l'habitude jusqu'a maintenant, en votre qualite de President du Conseil de Cabinet pour la Defense du Reich, les Decrets et Ordonnances du Fuehrer, pour contre-signature, avant leur ratification par le Fuehrer. Bien entendu, je m'efforcerai, si je dispose du temps necessaire de vous donner l'occasion de prendre position, avant que je ne presente au Fuehrer pour ratification un decret ou une ordonnanc

Je reste, Monsieur le Reichsmarschall,

Respectueusement votre,

Heil Hitler,

(signe) Dr. Lammers (1985-PS)

Je certifie que le document reproduit ci-dessus est la copie veritable de la photocopie du Document 1985-PS.

Nuremberg 28-2-46

(signe) Dr. Otto Stahmer

(Dr Otto Stahmer)
Avocat et conseil

H0753 - 0006

DOCUMENT GOERING No. 29

- -

Lettre de GOERING

à ROSENBERG

(non datée)

- -

(de la Série des Documents I985-PS
présentés par le Ministère Public)

H0753 - 0007

DOCUMENT GOERING n° 29

Copie de la lettre de GOERING à ROSENBERG (pas de date).

Cher camarade R o s e n b e r g !

Recevez mes meilleurs remerciements pour votre lettre et, avant tout, pour ce livre merveilleux "La Grandeur allemande". J'ai déjà beaucoup entendu parler de l'exposition et j'ai beaucoup lu à son sujet. Il m'est à peine nécessaire de vous assurer combien, pour ma part, je suis heureux de cette Exposition. Il va sans dire que je saisirai la première occasion de la visiter.

En ce qui concerne les objets culturels confisqués en France, je voudrais vous informer brièvement de ce qui suit. Après tant d'indécision, j'apprécie tout particulièrement le fait qu'on ait enfin désigné un organisme chargé de rassembler ces objets, bien que je doive faire remarquer que d'autres Services également se servent de l'autorité du FUEHRER, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich le premier, lui qui a, il y a déjà plusieurs mois, envoyé une circulaire à tous les Services sur lesquels il a une autorité, et il a fait savoir que la sauvegarde des objets culturels avait été remise entre ses mains.

Je crois, en outre, que le Ministre de la Propagande du Reich, aussi, est autorisé à déterminer les documents relatifs aux objets culturels qui ont été autrefois volés à l'Allemagne et qui doivent maintenant être rendus. Mais ceci ne concerne principalement que les objets qui sont en possession des musées ennemis.

J'ai promis de donner un appui énergique à vos collaborateurs et de mettre à votre disposition ce que vous ne pouviez obtenir auparavant, à savoir: des moyens de transport et du personnel de garde. La Luftwaffe a également reçu des instructions pour vous fournir le plus d'aide possible à cet égard.

H0753-0008

De plus, je voudrais vous montrer que je pouvais faire sortir de leur cachette, des objets culturels d'une valeur certaine, qui étaient la propriété de Juifs, car depuis un certain temps, j' avais déjà décelé les cachettes, qui furent très difficiles à trouver, en employant des moyens de corruption et en engageant des détectives français et des fonctionnaires de la Police.Cette activité continue, comme continue aussi l'activité de mes services des devises, pour l'inspection des coffre-forts de banque.Dans les 2 cas, les résultats sont communiqués à votre Einsatzstab, dont la tâche est demettre la main sur ces objets, et de les amener ici.Je considère que la coopération comme elle existe à l'heure actuelle, entre votre Einsatzstab, et les services de Mr. Thurner à Paris, est exemplaire et parfaitement opportune.

Pour qu'il n'y ait pas d'idée fausse au sujet des objets sur lesquels j'ai jeté mon dévolu que pour certains, j'ai acquis par achat et que, pour d'autres, je désire acquérir par achat, je tiens à vous informer de ce qui suit:

1) Je possède à l'heure actuelle, par suite d'achat, de cadeaux, legs et échanges, peut-être la plus importante collection privée, au moins en Allemagne, sinon en Europe.Ceci concerne surtout des oeuvres que je mets dans la catégorie des plus anciens maîtres nordiques primitifs, c'est à dire, les primitifs allemands, les primitifs hollandais et les primitifs flamands, les oeuvres du Gothique français, comprenant aussi bien des peintures que des sculptures.

2) Une collection très vaste et d'une grande valeur

H0753-0009

d'oeuvres hollandaises du XVIIème siècle.

3) Une collection relativement petite mais très bonne d'oeuvres françaises du XVIIIème siècle.

Et enfin, une collection des maîtres italiens. Toute cette collection doit être installée d'une manière digne à Carinhall et deviendra à une date ultérieure la propriété de l'Etat, comme legs de ma part, à la condition que la Galerie de Carinhall restât intacte.

Le Fuehrer a accueilli mon plan avec autant de chaleur qu'il le soutient.

H0753 - 0010

Pour completer cette collection, j'envisage maintenant d'acheter un petit nombre d'oeuvres qui proviennent aussi de biens culturels juifs confisques. Il s'agit principalement d'artistes dont je n'ai jusqu'a present possede aucune oeuvre, ou de pieces destinees a completer une collection. Je consulte le Fuehrer de temps en temps sur ces questions. Au moment de l'achat, les objets sont examines par un expert français, le President (je ne me souviens pas de son nom pour le moment), nomme par le Gouvernement. Le prix d'achat est remis au sequest nomme par le Gouvernement allemand. Il y aura plus tard beaucou a juger ou a dire au sujet de l'emploi qui est fait de ces somm comme des autres sommes qui entrent dans la caisse du sequestre Par rapport aux centaines et milliers de tableaux en cause, cec ne constitue qu'un tres modeste pourcentage. Jusqu'a present, il s'agit de 15 a 20 tableaux. D'ailleurs, je considere que ce pourcentage est deja justifie du fait qu'il peut etre prouve que c'est grace a mes efforts personnels qu'une tres grande par des objets d'art furent tires de leurs cachettes. Le Fuehrer s'est naturellement reserve le droit d'affecter la partie de collections ayant le plus de valeur. Mais independamment de cel il reste un nombre particulierement important d'objets, proba- blement des milliers, qui peuvent etre employes a enrichir les trophees du Parti et de la Nation, ainsi qu'a remplir les Musees

Tout ceci brievement pour votre edification personnelle, et afin de ne pas donner lieu a de fausses idees.

En ce qui concerne votre lettre au Professeur Speer, je ne puis qu'adopter completement et tres chaudement votre point de vue. J'ai ete particulierement satisfait par les lignes que vous avez dediees au Germanisme au theatre. En ceci, mes efforts coincident totalement avec les votres. Je vous serais tres oblige si, lors de notre prochaine rencontre, vous vouliez bien que nous envisagions les moyens a employer pour arriver a un succes rapide et decifisif a cet egard. Il y a quelquefois a fremir vraiment quand on voit sur les planches ces Germains

 qui deperissent.....

H0753 - 0011

qui deperissent dans les merveilleux operas de Wagner. Mais aussi tout ce que vous ecrivez encore dans cette lettre coincide integralement dans les limites de ce que je preconise.

Je serais tres heureux d'avoir l'occasion de vous revoir bientot.

En ce moment le Fuehrer m'a donne un conge de detente de plusieurs semaines, ce dont j'avais un besoin urgent, car, pour la premiere fois, je me trouvais a bout de forces. Je suis alle d'abord a mon pavillon de chasse de Rominten, afin de pouvoir pour la premiere fois me reposer a l'abri de tout souci. Le, ou vers le, 18 Decembre, je serai a Berlin pour quelques jours, et ne manquerai pas de me presenter a votre bureau a une heure convenable pour savoir a quel moment pous pourrez m'accorder audience.

En vous remerciant encore pour le livre, je reste avec

Heil Hitler,

Votre

(1985 PS)

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidele du photostat du Document 1985 PS.

Nuremberg le 28 Fevrier 1946

(signe) Dr. O. Stahmer
(Dr Otto Stahmer)
Avocat et Notaire

H0753 - 0012

DOCUMENT GOERING No. 30

Lettre de Madame

Immortelle RUNNEBAUM

née v. LORNE v. St. AUGE

au

Dr. Stahmer

en date du 22.2.46

H0753 - 0013

DOCUMENT GOERING nO. 30

Lettre de

Madame Immortelle RUNNEBAUM née v. LORNE v. ST.AUGE

au Dr. STAHMER, datée du 22.2.46.

J'ai enteudu, ce soir, à la radio, qu'au cours de la défense de votre client GOERING, la preuve doit être faite que ce dernier fit relacher beaucoup de personnes arrêtées par la Gestapo.

Mon mari fut arrêté à Berlin en 1934. C'est exclusivement grâce à l'appui de GOERING, et de son Adjoint BEDENSCHATZ, que mon mari fût relâché (après 3 mois).

Veuillez agréer ....

signé: Immortelle RUNNEBAUM
née v. LORNE v.St. AUGE

- -

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est une copie littérale de la lettre de Mme Immortelle RUNNEBAUM au Dr. STAHMER.

Nüremberg, le 28 Février 1946.

signé: Dr. O. STAHMER

(Dr. O. STAHMER)
Avocat et Notaire.

H0753 - 0014

DOCUMENT GOERING n° 3I

- -

Extrait du

Document 2e partié n°I22 du Livre

Blanc du Ministère des Affaires

Etrangères concernant les crimes

bolcheviques contre les lois de la

guerre et l'humanité.

Berlin I94I, page 30I

- -

H0753-0015

Document Goering n° 39

Extrait du Document Partie II N° 122 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères sur les crimes bolcheviques contre les Lois de la Guerre et de l'Humanité.

Berlin 1941, p.301

Le rapport de combat d'un Etat-major de Division russe du 13 Juillet 1945, dit brièvement : "L'ennemi a laissé 400 morts sur le champ de bataille. 80 hommes environ se sont rendus et ont été fusillés". (N° 122, page 101)

N° 122

T é l é g r a m m e

Le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères, auprès du Commandement Suprême de l'Armée.

12 Août 1941

Au Ministère des Affaires Etrangères,

Dans le rapport capturé sur les opérations n° 11 du 13 du mois dernier, 10 heures, de l'Etat-Major de la 26ème Division, 1km. à l'Ouest de Slastjena, dans la forêt située au Nord de Opuschka, il est dit : "L'ennemi a laissé environ 400 morts derrière lui sur le champ de bataille ; 80 hommes environ se sont rendus et ont été fusillés." Signé: le Chef de l'Etat-Major de la 26ème Division blindée, Lieutenant-Colonel KIMBAR, le Chef du 1er Bataillon, Commandant Chrapko.

signé : v. Etzdorf
Capitaine de Cavalerie

Annexe

Rapport sur les opérations n° 11, 13 Juillet 1941, 10h., Etat-major de la 26ème Division, bordure Nord de la forêt, 1 km. à l'Ouest de Slastjena, carte 50.000.

(Traduit du Russe)

1. Au cours de la période du 7 au 9 Juillet, l'ennemi a terminé l'encerclement de la Division, laissant une brèche dans le secteur de Knowo-Ugelje.

2. Il a été établi, comme résultat des engagements des patrouilles de reconnaissance, que l'ennemi est resté passif devant le front de la division sur la rivière Dutj, au cours de la période du 7 au 9 Juillet 1941

H0753-0016

et qu'il avait coupé les routes d'évacuation vers Chenowo-Ugolje au moyen d'une attaque de flanc.

Le 9 Juillet 1941 a midi, un fort détachement fut envoyé avec l'ordre d'anéantir les patrouilles de reconnaissance ennemies dans le secteur de Chenowo. A la sortie de Chenowo, le détachement fut surpris par une fusillade de mousqueterie et de mitrailleuses provenant de positions préparées dans le secteur avoisinant la bordure de la forêt située au Nord-Est de Chenowo. La bataille qui s'est engagée a eu les résultats suivants :

De notre côté, deux soldats de l'Armée Rouge et le Commandant de la batterie anti-char ont été blessés.

Du côté de l'ennemi, une auto-mitrailleuse et environ trois mitrailleuses légères ont été détruites.

L'ennemi a défendu avec acharnement le secteur de défense jusqu'à la tombée de la nuit.

Le 9 Juillet 1941, à 4 heures, un mouvement de la division SS vers le Nord-Est, dans la direction de Chenowo Wenderosh a été décelé par nos reconnaissances. Des mines ont été posées par une patrouille de reconnaissance sur la route de la division SS, et elles ont fait sauter trois chars ennemis. En même temps, l'avance de l'infanterie motorisée et des chars de l'ennemi vers le Nord-est a été constatée par une patrouille de reconnaissance d'infanterie opérant dans le secteur dans la direction de Knowo-Ugolge.

A 19h.30, une reconnaissance a établi que l'ennemi avait coupé les routes d'évacuation de la division, principalement en occupant les points de Ugolge, Chenowo-Kotzne et Bakatowka.

A 19h., arriva à la division un ordre du Quartier Général du Corps d'armée de se retirer vers un nouveau secteur de défense sur la ligne Gualischtsche-Saltanowka.

En exécution de l'ordre du Corps d'armée, la division s'est mise en route à 23h.30 dans la direction de Staraja Ljada, Bokarowka, Kurgan, Nemaschkowka, Saboloth, Shabin, Guslischtscho.

Le 10 Juillet 1941, à 3h.45, l'Etat-Major de la Division, qui se déplaçait sous la protection du 51ème Régiment blindé, servit brusquement d'objectif près du village de Kurgan à un feu de mousqueterie, de mitrailleuses et de mortiers. L'ennemi s'était retiré en temps voulu sur la position préparée sur le bord oriental de la forêt

un ...

H0753 - 0017

un kilomètre à l'ouest de Kurgan.

Les patrouilles de reconnaissance qui furent envoyées, établirent que l'ennemi s'était retiré sur une position défensive sur le bord oriental de la forêt, 1 kilomètre à l'ouest de Kurgan Nisowka, constituant au maximum une force d'un bataillon d'infanterie avec artillerie et mortiers.

A 5 heures, le 52ème Régiment blindé et le Régiment d'Infanterie motorisée commencèrent à avancer. Ils avaient pour tâche de détruire l'ennemi dans le secteur de Nisowka en effectuant une poussée en direction sud-est, en coopération avec le 51ème Régiment blindé et ensuite de marcher suivant les ordres divisionnaires.

La bataille dans le secteur Kurgan-Nisowka eut pour résultat la destruction d'un bataillon du Régiment de Génie, d'un bataillon de liaison, ainsi que d'autres parties de la division allemande qui avançait, d'un Régiment de génie, et d'autres petites unités aussi bien que d'arrières-gardes. Deux bombardiers légers ennemis furent détruits par des mitrailleuses anti-aériennes.

L'ennemi laissa derrière lui sur le champ de bataille environ 400 morts. 80 hommes, qui s'étaient rendus, furent fusillés.

L'attaque du 52ème Régiment et du Régiment d'infanterie motorisée sur le flanc et dans le dos de l'ennemi fut effectuée dans des conditions de surprise si complètes que les autres Unités de l'ennemi se retirèrent en direction sud-ouest vers Saborage (environ à 7 Km. au sud-ouest de Kurgan). De plus, fut détruit par le feu de l'artillerie le matériel suivant : 2 tanks, une station de radio, environ 50 auto-mitrailleuses, et 30 camions d'équipement du

H0753-0018

H0753 - 0019

génie. Les obusiers particulièrement ont bien travaillé Grâce à leur feu, on réduisit complètement au silence les mortiers de l'ennemi et son artillerie, qui opérait en direction de Kutschin (6 Kilomètres au sud-ouest de Kurgan).

Plus loin, au cours de sa marche, la division fut fortement bombardée par l'aviation ennemie, le 10 Juillet 1941 de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

H0753 - 0020

DOCUMENT GOERING n° 3I

Les pertes de la division dues au combat et à l'attaque aérienne sont les suivantes: 7 morts, II blessés.

3. Au cours des II et I2 Juillet, la Division a assumé, suivant le plan, la défense du secteur de TUMANOWKA-GOLYNATZ et s'est reconstituée dans la petite forêt située à l'Est et au Sud de KOTSCHURINO.

Le I3 Juillet I94I, à 5 heures, des détachements de la division ont occupé des positions défensives sur la ligne CHOROSCHKI, RUSCHKOWO, selon le plan ci-joint.

Le Chef de l'Etat-Major
de la 26. Division blindée
KIMBER, Lieutenant-Colonel.

Chef du Premier Détachement
CHRAPKO, Commandant
(pagés 30I-303)

- -

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus est une copie littérale d'un extrait du Document Partie II, n° I22 du Livre Blanc du Ministere des Affaires Etrangères.

Nüremberg, le 28 Février I946..

signé: Dr. O. STAHMER
(Dr. O. STAHMER)
Avocat et Notaire.

H0753-0021

DOCUMENT GOERING N° 32

Extrait du
Document Part II No. 27 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères au sujet des crimes bolcheviques contre les lois de la guerre et contre l'humanité
Berlin 1941, page 153.

H0753-0022

DOCUMENT GOERING n° 32

Extrait du Document Partie 2 n° 27
du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères de 1941 sur les crimes bolcheviques contre les lois de la guerre et l'humanité - Berlin 1941 -

Selon un rapport sur l'évacuation de prisonniers allemands, ceux-ci devaient lever les mains, les Russes leur arrachaient leurs vêtements jusqu'à la chemise et au caleçon. Ils les frappaient, leur donnaient des coups notamment avec la crosse de leurs fusils. Ensuite, les prisonniers devaient marcher devant les Russes, en chemise et caleçon, pieds nus, pendant 2h. environ, les mains en l'air, sur de mauvais chemins de campagne défoncés. S'ils baissaient les bras par fatigue, ils recevaient encore des coups de canon de fusil. Un Lieutenant a même reçu des coups de cravache d'un Officier. Si les villageois voulaient leur donner de l'eau à boire, les Russes les en empêchaient (n° 27).

(p. 101)

N)27
Protocole

Conseil de guerre du Général Commandant en Chef le Luftgau....

Komorowo, le 1.7.41
près d'Ostrov Mazowiecka

Secret

Etaient présents:
FESSEL, Conseiller de Conseil de Guerre, Juge,
R.A. SCHROETER, Greffier du Tribunal

A la demande du Juge Inspecteur du Conseil de Guerre du Général commandant le ... corps aérien, les soussignés se rendirent à l'Hôpital Militaire de réserve de Komorowo, et en présence du:

1 - Membre du Conseiller Supérieur de Conseil de Guerre de l'Armée de l'Air, SCHREIBER, de la 2ème Brigade de la flotte aérienne.
2 - Du Conseiller de Conseil de Guerre d.B.D. SCAFER, RIM - ZAR, procédèrent à l'interrogatoire de l'Adjudant KOWNATZKI, de l'échelon d'Etat-Major de l'Escadrille 2, comme suit:

H0753-0023

I. En ce qui concerne la personne: Je m'appelle KOWNATZKI Hans, Adjudant à l'Echelon d'Etat-Major de l'Escadrille.., né le 5.I.1917 à Königsberg (Prusse).

2. En ce qui concerne les faits: le 22.6.1941 j'ai décollé, avec mes camarades, le Sergent-Major S.. pilote, le Lieutenant P... observateur et le Caporal S... mécanicien volant, avec le Dornier 17. Vers 4h.15, environ 24 km. au sud-est de Lonza, dans la région de Zambro, après avoir abattu trois chasseurs ennemis, nous avons été abattus par un chasseur russe. Nous nous sommes cachés dans un grand champ de céréales où nous avons toutefois été découverts entre 7 et 8h.; les Russes faisant des recherches serrées dans ce champ. Nous avons été découverts par un soldat russe qui a immédiatement averti ses camarades en tirant des coups de fusil; ils sont venus sur nous de tous les côtés; ils nous ont ordonné de nous lever, il nous fallait tenir les mains en l'air, les Russes nous ont arraché nos vêtements jusqu'à la chemise et au caleçon, puis ils ont exprimé leur grande joie d'avoir capturé un officier allemand. A cette occasion, nous reçûmes des coups et fûmes battus particulièrement à coups de crosses de fusil. Nous devions garder les mains en l'air tout le temps. Dès que, par fatigue, nous les laissions un peu tomber, on nous frappait, on nous battait encore. Tout ce que nous possédions nous a été enlevé à ce moment là. Ils m'ont enlevé ma bourse qui contenait environ 2 ou 3 marks, une bague de fiançailles en or, une montre-bracelet en or, un stylo, un briquet en argent. On a pris au Lieutenant P. son portefeuille avec ses papiers, sa bourse avec le contenu, deux chevalières, une montre-bracelet en argent et plaque d'identité. Tout d'abord, aucun officier russe n'était présent. Ce n'est qu'après 5 minutes environ, que 4 ou 5 Officiers sont venus. Ils portaient, sur des épaulettes rouges, une ou deux étoiles et, sur l'avant-bras gauche, deux ou trois gros chevrons.

H0753 - 0024

Nous avons alors du faire demi-tour et rester comme nous étions, en chemise et caleçon, pieds nus; nous avons dû marcher environ 2h., les mains en l'air, devant les Russes, sur de très mauvais chemins de campagne défoncés. Je marchais en avant; derrière moi venait le Lieutenant P. Si nous laissions, de fatigue, tomber nos bras, on nous frappait avec le canon des fusils. Le Lieutenant P. a reçu des coups de cravache d'un officier. Cet officier était très jeune; il pouvait avoir 20 ou 2I ans. Il s'agissait visiblement d'un Lieutenant. Il portait, comme insigne de son grade une étoile sur la patte d'épaule rouge. ... Nous avons marché sur cette route, vers l'est, toujours pieds nus et les mains en l'air, jusque vers 7 h. du soir. On ne nous a rien donné à manger ou à boire en cours de route. Si, quand nous traversions des villages polonais, les habitants voulaient nous donner de l'eau, les Russes les en empêchaient. Une fois seulement, un soldat russe nous a donné un casque plein d'eau sale et saumâtre puisée à une mare, que nous avons bue cependant, comme nous souffrions beaucoup de la soif, lors de la seule longue halte qui a duré environ I/2 heure, vers 4h. de l'après-midi, un officier russe s'est approché de nous et s'est adressé à nous en allemand - c'était, à mon avis, un médecin militaire, les soldats l'appelaient "Docteur"; il désirait nous panser, en particulier la blessure du Lieutenant P. à l'arcade sourcillière, qui saignait encore beaucoup. Comme il se mettait à le faire, un officier russe, de grade plus élevé, lui cria quelque chose et il nous abandonna et disparut. Je ne pourrais dire quel était le grade de l'officier supérieur. Je suppose qu'il était au moins un Commandant; il se peut, aussi, que ce fut un commissaire politique..... Vers 9h. du soir environ, nous avons entendu des coups de fusil et, peu de temps après, un coup plus lourd, peut-être un coup de mortier, dont le projectile s'enterra près de nous. Le Lieutenant a crié: "Kownatzki, les Allemands arrivent."

H0753-0025

Nous nous sommes jetés à terre, dans les sillons de pommes de terre. Je me serrais contre le sol pour ne pas être touché par les éclats d'obus. J'ai alors vu comment une des deux sentinelles montées - l'autre s'était enfuie au premier coup - nous visa avec sa carabine et tira. J'ai été touché dans la partie supérieure de la cuisse, qui en a été fracassée et, immédiatement après, mon bras droit a été éraflé par une balle. J'ai crié cependant: mon Lieutenant, je suis touché ", mais il ne m'a pas répondu, parce que le Lieutenant P., ainsi qu'il a été prouvé plus tard, avait été atteint mortellement par une balle dans le dos. La sentinelle russe prit alors également la fuite.

(pp. 153-156)

- -

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est une copie littérale d'extraits du document, II Partie, N° 27 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères.

Nüremberg, le Ier Mars 1946.

signé: Dr. O. STAHMER

(Dr. O. STAHMER)

Avocat et Notaire.

H0753-0026

DOCUMENT GOERING n° 33

- -

Extraits de:

Document, 2e Partie, n°23 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères de 1941, concernant:

Les Crimes bolcheviques contre les lois de la guerre et l'Humanité, Berlin 1941, p.153.

- -

H0753 - 0027

Document GŒRING N° 33

Extrait du

Document Partie II N° 23, du Livre Blanc
du Ministere des Affaires Etrangeres de 1941
sur les crimes bolcheviques contre les lois
de la guerre et l'Humanite (Berlin 1941)

Vingt prisonniers allemands ont ete ranges enchaines et abattus au fusil et a la mitraillette (N°23 - P. 102)
..... A l'Ouest de Baroniki, pas moins de 153 soldats allemand, qui avaient ete faits prisonniers ont ete retrouves fusilles, la plupart deshabilles (P. 102)

N° 23

Proces - verbal

Tribunal de la ...Division Infanterie motorisee — En campagne le 1.7.1941

En presence de:
1. Conseiller au Conseil de Guerre, Dr. HEINRICH comme Juge
2. Caporal-Chef DOSSE, comme greffier.

A comparu le soldat Kurt SCHAEFER 7/1-R ... mot., qui apres avoir pris connaissance de l'objet de l'interrogatoire et avoir ete instruit sur la prestation de serment, declare

Sur sa personne: Je m'appelle Kurt SCHAEFER, ne le 5 Mai 19 a Daegerschlag, je suis soldat depuis le 3 Octobre 1940

Sur la cause: Au cours de la retraite de KLEWEN, vers BRONIKI, nous fumes faits prisonniers par des forces russes superieures qui nous avaient tournes. Nous fumes pousses de tous cotes sur la route. Je vis comment mes camarades quittaient leur ceinture. Je voulais aussi enlever la mienne, mais elle resta suspendue au crochet de derriere. La-dessus, un Russe vint tout de suite a moi et me l'arracha. Ensuite, nous dumes quitter la veste, la chemise, les bottes et les chaussettes. Les Russes nous ordonnerent cela par des mouvements de mains correspondants A ma connaissance, aucun d'eux ne nous a parle allemand. C'etait principalement de jeunes hommes. Ceux qui ne quitterent pas

immediatement....

H0753 - 0028

immediatement leur chemise, furent grossierement maltraites. J'ai vu, par exemple, comment l'un de nous reçut un coup de cros dans les cotes. D'autres furent piques. En realite, je ne l'ai pas vu moi-meme, mais j'ai vu ensuite les blessures qui saignaie J'ai vu comment un Russe frappait avec sa crosse sur la tete d'un blesse gisant au sol. On voyait toujours un Russe pres d'un blesse. Ceux-ci criaient. Nous fumes ensuite pousses dans le champ et vingt hommes eurent ensuite les mains liees derriere le dos. Pourquoi cela se produit-il? Je n'en sais rien. Ensuite ils furent abattus au fusil, pistolet et mitraillette. Au meme instant d'autres Russes qui se tenaient autour de nous qui etion separes des vingt enchaines, commencerent a tirer sur nous. Lorsque les premiers tomberent, je me precipitai entre deux Russes vers le champ de ble eloigne de trois metres et pris la fuite a travers. Un certain nombre d'autres camarades s'enfuiren aussi, on tira derriere nous. En chemin, je ne rencontrai plus aucun Russe. Apres 6 kilometres, nous rencontrames des gens de notre bataillon de travailleurs motocyclistes.

Lu et approuve

(signe) Kurt Schaefer

(signe) Dr. Rohmich (signe) Bosse

Le temoin a ete assermente, conformement aux prescriptions

p. 143

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidele du document Partie II - N° 23 du Livre Blanc du Ministere des Affaires Etrangeres -

Nuremberg, le 1er Mars 1946

(signe) Dr Otto Stahmer

(Dr. Otto Stahmer)

Avocat et Notaire

H0753 - 0029

DOCUMENT GOERING n° 34

- -

Extrait du

Document 2e partie n°27 du

Livre Blanc du Ministère des Affaires

Etrangères de 1941, concernant les

crimes bolcheviques contre les lois

de la guerre et l'humanité.

Berlin 1941, page 114.

- -

H0753-0030

DOCUMENT GOERING n°34

Extrait du Document Partie II n°7 du

Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères 1941 sur les crimes bolcheviques contre l'humanité et les lois de la guerre (Berlin 1941 page 114)

Les cadavres de quatre aviateurs Allemands, parmi lesquels deux Officiers qui après avoir sauté en parachute ont été faits prisonniers, ont été déterrés dans un état d mutilation bestiale: les pieds coupés à coups de hache, brûlures profondes visiblement faites à l'aide d'une lampe a souder, le corps écrasé, etc... (n°7 page 103).

N° 7

Procès-verbal

Le Chef du Groupe atelier de la ... Division blindée à la ...ème Division Blindée — Cantonnement dans la localité le 23/6/41

Le 27 Juin 1941, le groupe Atelier installa un centre de récupération des voitures sur une propriété avec cour et jardin dans la partie Nord de la ville de LUCK, 100 mètres environ de la Place du Marché.

Après la prise de possession, il ressortit que cette propriété comprenait des bâtiments d'Administration, garage etc... de la G.P.U. (Guépéou). Cela ressortait de déclaration de civils et d'écrits trouvés par nous. La propriété était fermée sur ses arrières avec de forts barbelés à quadruple tresse.

Vers 6h. du matin, un civil se présenta et essaya d faire comprendre aux Conseillers d'Administration Militai MERZ et BRUEGMANN, que les Officiers Allemands avaient été massacrés et enterrés par les habitants de cette propriété A la place désignée par le civil, il se trouvait dans une petite cour limitrophe vers la gauche, des civils se mirer aussitôt à creuser. A un mètre de profondeur environ

H0753 - 0031

le Ier cadavre fut découvert; 4 cadavres se trouvaient dans la fosse. D'après les uniformes trouvés, on constata qu'il s'agissait des cadavres d'un Lieutenant, d'un S/ Lieutenant et de deux aviateurs. Deux des cadavres étaient nus. Un seul cadavre avait des papiers personnels. De ceci, il ressortit que l'un des cadavres était celui du S/Lieutenant aviateur E.S... né en 1919 à Passau.

Interrogatoire
du S/Lieutenant SCHOENFELDER (Juge) Cantonnement dans la localité le 28 Juin 1941.

Sur l'ordre du Groupe-Atelier, le Conseiller d'Administration Militaire, BRUEGMANN, a été entendu sur l'exhumation; il dit ce qui suit:

Sur sa personne: je m'appelle Hans Herbert BRUEGMANN; je suis âgé de 41 ans, protestant; je suis de nouveau dans l'armée depuis le 5 Janvier 1940.

Sur la cause: le Ier cadavre n'avait pas de pied Ceux-ci avaient été coupés, à mon avis, à coups de hache Je me fis cette opinion, parce que les os de la jambe sortaient de plusieurs cm. hors de la chair. J'ai encore retrouvé un pied dans un soulier. Le corps présentait des brûlures de la grosseur d'une pièce de 5 RM. environ.

Sur un autre cadavre, le buste, aussi bien sur la poitrine que dans le dos, présentait des brûlures en forme de coins profondes d'environ 4cm. Je supposai qu'elles provenaient d'un objet pointu. Une lampe à souder, retrouvée plus tard, fit naître la supposition que ces brûlures avaient été faites avec celle-ci.

Sur un autre cadavre, le pied gauche portait, au dessus de la cheville et tout le tour de la jambe, une brûlure en cercle d'environ 6 à 7cm. de large. Le membre viril était conservé, les testicules étaient complètement écrasés.

Le 4ème cadavre était complètement nu et totalement mutilé. Il manquait une jambe qui fût trouvée plus tard dans la fosse. Sur le côté droit du ventre

H0753 - 0032

on pouvait voir une blessure profonde de la grandeur d'une assiette. Je n'ai pas remarqué de brûlures sur ce cadavre.

De tous les cadavres se dégageait une forte odeur de décomposition. Je ne suis pas en état de faire les déclarations sur l'époque de la mort. Les cadavres étaient, tout au plus, enterrés à un mètre de profondeur Le sol n'avait été que légèrement remué.

signé: BRUEGMANN

(p. II4 - II6)

- -

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidèle au contexte du Document Partie II n°7 du Livre Blanc des Affaires Etrangères I94I.

Nüremberg, le Ier Mars I946.

signé: Dr. O. STAHMER
(Avocat et Notaire)

H0753-0033

Document Goering N° 35

Extrait du
Document, partie II N° 50
du Livre Blanc du Ministère des
Affaires Etrangères, 1941,
concernant
Les crimes bolchéviques contre les
lois de la guerre et contre l'
humanité.
Berlin 1941- P I85

H0753 - 0034

Document Goering N° 35

Extrait du
Document Partie II, N° 50, du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères 1941, sur Les Crimes Bolcheviques contre l'Humanité et les Lois de la Guerre (Berlin 1941)

Près de ROSENKA, on a trouvé cinq soldats allemands qu avaient été faits prisonniers par les Russes et avaient été tués d'une façon inhumaine par les Bolcheviques. (Attachés avec des courroies, doubles fractures des bras, graves blessures dûes à des coups, visages complètement écrasés, articulations scapulaires luxées, deux d'entre eux les yeux crevés (N° 50 - p. 103).

N° 50

P r o c è s - V e r b a l

Tribunal de la ... ème Division d'Infanterie — En campagne, le 5 Juillet 1941

En présence de :
1. PENGEL, Conseiller au Conseil de Guerre
2. S/Officier ARNOLD, comme greffier.

A comparu le Sergent Robert NAUCK, Interprète.

Ayant été sommé de dire la vérité, et instruit de l'importance du serment, il a déclaré ce qui suit :

Sur sa personne : Je m'appelle Robert NAUCK, né le 19.3.1897 à Riga, de religion protestante, Interprète.

Sur la cause : Le matin 28.6.1941 au matin, trois voitures de l'Etat-Major Régimentaire ... quittant le régimen se trouvait sur la route de SACZUCZYN à LOSTY par ROZANKA. Vers 7 heures, nous nous approchions de ROZANKA et nous étions au croisement de la localité pour chercher une plac d'étape. Une femme de la localité vint en pleurant vers no et nous déclara que des nationaux polonais avaient été ass sinés avec des soldats allemands par les Bolcheviques et transportés à proximité .....

Un habitant de la maison d'en face nous fit remarquer que quelque chose devait se trouver par là. Lorsque j'eus enlevé une légère couche de terre, des mains liées dans le dos avec des lacets de souliers apparurent. Le brossage de la veste me convainquit que c'était un soldat allemand.

H0753-0035

parents et nous firent remarquer par des cris aigus qu'un peu à l'écart de la place, quelques mètres entre la rangée d'arbres et un champ de céréales, elles avaient trouvé une autre place où, apparemment, d'autres hommes gisaient entassés. Là-dessus je me rendis à la deuxième place qui avait ét déjà dégagée par les habitants. Deux civils gisant sur le ventre apparurent. Au-dessous se trouvait un soldat allemand la face tournée vers le haut qui était reconnaissable comme officier, aux écussons de son col et en outre trois autres soldats allemands et deux autres civils. Les deux civils du dessus étaient gravement mutilés. Je ne me suis plus soucié d'eux, car une voiture était déjà arrivée pour emporter les civils.

Les mains de l'officier n'étaient pas enchaînées. Son visage était fortement défiguré, les mains de trois soldats étaient liées dans le dos avec des courroies de gamelles, le buste de l'un des soldats était nu. Il avait une blessure au ventre, soignée à l'aide d'un pansement allemand. Le dos et la poitrine étaient criblés de graves blessures dues à des coups. Un autre soldat avait une double fracture du bras. Un soldat avait aux articulations scapulaires et cubitales dans une position complètement anormale malgré les mains liées. Un soldat avait une profonde blessure due à une arme blanche dans la nuque. La blessure n'a pû être mortelle. Je n'ai pû constater de blessures habituelles consécutives à une fusillade, telles que coups à la tête et au coeur. Par suite, j'ai admis qu'on avait frappé les soldats jusqu'à la mort.

A la première place, qui entre temps avait été dagée, outre le soldat deux autres civils ont été découverts. Le soldat avait en dehors des mains liées derrière le dos, un visage complètement écrasé et des luxations des articulation scapulaires. Lorsque plus tard les soldats eurent été rassemblés en vue de l'enterrement, je constatai que deux des cinq soldats avaient les yeux crevés.

Sur les questions, les habitants de ROZENKA me déclarèrent ce qui suit : "Le 26.6.1941, de bonne heure, s'est déroulé

dans la localité, un combat entre Allemands et Russes. Lors que les Russes se replièrent, les Allemands avaient mis dan la localité une garde de campagne. Le 27.6. au matin, de grosses unités soviétiques avaient traversé. Les soldats al lemands s'étaient tenus tranquilles dans le corps de garde, afin de ne pas se trahir, puisque un combat paraissait sans espoir. Une Juive, d'un wagon de Croix-Rouge, s'est mise en relations avec les habitants juifs de l'endroit. Ceux-ci l auraient dénoncé la place de la garde de campagne et les nationaux polonais. Là dessus, la garde de campagne aurait été assaillie. Les Nationaux polonais et un Polonais qui vou laient avertir les soldats allemands auraient été arrêtés. Sous la direction de la Juive, les soldats allemands et les Polonais arrêtés auraient été ensuite torturés et abattus sous le groupe d'arbres à l'entrée du village. Un Polonais de la maison située en face a observé cela lui-même."

Un examen du lieu où se trouvait la garde de campagne a fait ressortir qu'un combat n'avait pû avoir lieu là.

Lu, approuvé et juré

signé : Sergent Robert NAUMK

signé : Pengel

signé : Arnold

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidèle du Document Partie II, n° 50, du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères.

Nuremberg, le 1er Mars 1946

signé : Dr. O. Stahmer

(Dr. O. Stahmer)

Avocat et Notaire

H0753 - 0036

H0753 - 0037

Document Goering N° 36

Extrait du

N° 20 de la Partie 2 du Livre Blanc du Ministère Allemand des Affaires Etrangères, I94I.

Traitant:

Des crimes bolchéviques contre les lois de la guerre, et contre l'humanité.

Berlin, I94I P.I33

H0753 - 0038

Document Goering N° 36

Extrait du

Document Parie II N° 20 du Livre Blanc du Ministere des Affaires Etrangeres 1941, sur les Crimes bolcheviques contre l'Humanite et les Lois de la Guerre - Berlin 1941 p.13

Dix-neuf chasseurs de chars et soldats allemands de la DCA dont un certain nombre avaient ete blesses auparavant, ont ete trouves assassines et cruellement mutiles (Yeux creves, leurs propres baionnettes plantees dans le dos, le crane ecrase, les parties genitales coupees (N° 20) (p. 105)

N° 20
Proces - Verbal

Tribunal de la Division de Securite — Pod-Sobrasl le 1.7.194

En presence de :
Conseiller du Tribunal Militaire de campagne Jartwig, comme jug
Caporal LIESERT, comme Greffier.

Au cours de la Procedure d'instruction concernant les 19 soldats allemands chasseurs de chars et de la DCA qui furent trouves morts et mutiles sur la route Pod-Sobrasl Sokolda, les membres soussignes du Tribunal se sont rendus au cimetiere situ a environ 1 km a l'Est de Pod-Sobrasl. Ce cimetiere se trouve s la route de Pod-Sobrasl a Sokolda et sur le cote Gauche de la route en direction de Sokolda. La etait present le sous-lieuten Otto Von BOEHM du ... Rgt d'Infanterie, Cie cycliste. Comme il pouvait faire des declarations sur l'etat des corps des soldats allemands trouves mutiles, il fut somme de dire la verite et instruit de l'importance du serment et entendu comme suit sur l cause :

Sur sa personne : Je m'appelle Otto Von BOEHM, age de 22 a Protestant, de la Cie cycliste du ... Rgt d'infanterie.

Sur la cause : Le 26 Juin 1941, ma Cie avait la mission d'occuper les hauteurs a l'est de SOBRASL, c'est a dire des deu cotes de la route. Vers 10 heures, nous atteignimes la sortie d la localite mais nous ne pumes cependant continuer a progresser parce que l'appui de l'artillerie nous faisait defaut. Les Russ nous etaient enormement superieurs. Sur l'ordre de mon Commanda de la Section d'avant-garde, je retirai ma Cie et formai un poi d'appui.....

H0753 - 0039

d'appui au pont devant Sobrasl. Deux heures plus tard environ, les Russes s'etaient retires.

Deux Kms environ a l'Est de Pod-Sobrasl gisaient sur la route les voitures de protection incendiees et les canons detruits d'une section de chasseurs de chars de la 2eme Cie de Chasseurs de Chars. En outre, a ce point, se trouvait la voiture de protection brulee ainsi que le canon de DCA detruit de la Section. A cette place se trouvaient aussi encore quelques motocyclettes. Les equipes de servants de canons se tenaient dans le fosse droit de la route. Ils devaient avoir visiblement ete blesses auparavant, car j'ai vu encore qu'ils avaient sorti et ouvert leurs pqauets de pansements. Lorsque j'arrivai, tous etaient morts, et, a mon souvenir, tous mutiles. Chez quelques uns, les yeux etaient creves. Chez plusieurs, le crane etait visiblement enfonce a coups de crosse. Pour certains, j'ai observe que les propres baionnettes des soldats leur avaient ete plantees dans le dos. En tout cas, elles y etaient encore.

Lu et approuve
(signe) Von BOEHM

Le temoin a ete assermente pour sa deposition conformement aux prescriptions.
(signe) Hartwig

signe: LIESERT

2eme Proces-verbal - Interrogatoire

Tribunal de la Division de Securite Bialystok, le 1.7.1946
en presence de:
Conseiller du Tribunal Militaire en campagne HARTWIG, comme juge
Caporal LIESERT, comme greffier.

Au cours de la procedure d'instruction concernant les 19 soldats allemands Chasseurs de Chars et de la DCA trouves morts et mutiles sur la route de Pod-Sobrasl a Sokolda, les membres soussignes du Tribunal se sont rendus au Bureau du 9eme Regiment d'Infanterie. La fut entendu:

Le temoin LANGER -

Sur sa personne : Je m'appelle Herbert LANGER, je suis age de 30 ans - protestant, caporal au 9eme Rgt d'Infanterie.

Sur la cause .....

H0753 - 0040

Document Goering N° 36

Sur la cause: Je faisais partie le 29 Juin 1941 du Corps franc de reconnaissance du s/Lt HILDEBRANDT. Comme je ne pouvai plus avancer par suite de mon rhumatisme, le S/Lt Hildebrandt me renvoya un peu en arriere de Pod-Sobrasl et me fit accompagr par le s/officier SCHOEN. A cette occasion, je suis ensuite all au cimetiere ou les cadavres de soldats allemands etaient aligr et j'ai regarde les cadavres de plus pres. Le s/Officier SCHOEI y etait aussi. J'ai vu des blessures sur tous les cadavres. L'u des soldats etait brule. Sur celui-la, je n'ai pu faire aucune constatation. Mais je crois qu'aucune blessure ne lui avait ete faite. Sur un soldat, j'ai pu constater que le crane etait completement ecrase. La cervelle etait en dehors de la boite cranienne. Il n'y avait plus d'yeux; toutefois, je ne peux pas dire si les yeux avaient ete arraches. Le crane etait ecrase a un tel point qu'on ne pouvait plus rien constater dans ce sens. Pour un autre soldat j'ai vu que les pantalons etaient complete ment arraches. Les parties sexuelles manquaient. Dans la region des parties sexuelles tout etait ensanglante et caille. C'est pour cela qu'on ne pouvait plus voir si les parties sexuelles avaient ete coupees ou arrachees. Le cadavre gisait sur le dos les jambes ecartees. Sur un 3ème soldat, il y avait de tres nombreuses blessures dues a une arme blanche dans la region abdominale. Je pense qu'il s'agissait de blessures dues a une arme blanche parce que les plaies etaient relativement grandes. Il n'y avait pas de perforations lisses. Je crois qu'on a perce avec quelque objet emousse et qu'on a ensuite tourne l'objet dans la plaie. En tout cas il n'y avait pas de perforations lis Je ne crois pas qu'il s'agit ici de blessures dues a une arme a feu. La chemise de ce soldat etait ouverte sur le devant. Elle etait completement dechiree et ensanglantee.

Lu et approuve
(signe) Herbert LANGER
Le temoin a ete assermente pour sa deposition conformement aux
(signe) Hartwig prescriptions (signe) Liesert

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidele du texte du Document Partie II N°20 du Livre Blanc du Ministere des Affaires Etrangeres.
Nuremberg le 1er Mars 1946 (signe) Dr. O. Stahmer

H0753-0041

DOCUMENT GOERING n° 37.

- -

Extrait du

Document 2e partie n°70 du Livre Blanc

du Ministère allemand des Affaires

Etrangères de I94I au sujet des:

Crimes bolcheviques contre les lois

de la guerre et l'humanité.

Berlin I94I.

p.227

- -

H0753-0042

DOCUMENT GOERING n°37

Extrait du
Document Partie II n°70 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères 1941 sur les crimes bolcheviques contre l'Humanité et les lois de la guerre
Berlin 1941 p.227.

Des prisonniers allemands furent liés ensemble pa groupe de 4, ensuite une grenade à main fut suspendue à eux et on la fit exploser (n°70).

No. 70
Proces-verbal

Tribunal de la .. Division d'Infanterie (mot.) Quartier d'Etat-Major de la Division
le 12 Juillet 1941.

En présence du:

1°- Dr HEINDRICH, Conseiller au Conseil de Guerre comme Juge

2°- Caporal-chef DOESS, comme Greffier,

a comparu: le s/Lt. KROENING, Etat-Major II.I.R.. (motorisé)
qui déclare avoir pris connaissance de l'objet de la déposition et avoir été instruit de la signification du serment.

sur sa personne: Franz KROENING, âgé de 26 ans, catholique, s/Lt à II.I.R.... -motorisé-

sur la cause: j'ai vu l'ensemble des morts du 2e Bataillon afin de les identifier. J'ai constaté les cruautés et mutilations suivantes que je confirme par mon serment:

sur environ 6 soldats, des membres, soit un bras ou une jambe, la tête ou la moitié de la tête, avaient é tranchés avec des instruments coupants. Beaucoup, je n'a pas constaté les chiffres exacts, avaient été abattus à coups de crosses. Sur 12 ou 14 soldats, les parties sexuelles avaient été coupées.

Les pires mutilations se trouvaient dans un groupe d'environ 12 cadavres qui ne furent pas trouvés au cours du 1er examen, parce qu'ils gisaient à environ 200m. de la route. Il y avait là trois officiers, deux adjudants. Le reste étant des s/officiers ou des hommes particulièrement grands et forts. Tous étaient enchaînés, à savoir: chaque fois par groupe de trois ou quatre hommes ensemble

H0753 - 0043

Les mutilations extraordinairement graves et de nature étendue laissèrent connaître qu'un explosif quelconque avait été utilisé. A proximité immédiate des cadavres, se trouvaient des cordons de déclanchement de grenades allemandes à main. On pouvait remarquer, sur les bras ou sur leurs restes, des morceaux de cordon. La conclusion qui ressort de cela, c'est que chaque fois, trois à quatre hommes ont été ligotés ensemble, ens ite des grenades à main ficelées à leurs bras liés, et amorcées. On doit admettre que cela fut accompli sur des prisonnier vivant encore, car on peut à peine admettre que on l'ai fait sur des cadavres. Les cadavres présentaient, en outre, des coups de baïonnette dans toutes les parties possibles du corps. Les morts n'étaient seulement revêtus que de leur pantalon.

Un des morts, un adjudant, présentait, dans la région du coeur, une blessure béante de la grosseur d'une assiette, profonde d'environ 2cm., dans laquelle on pouvait facilement reconnaître la forme, aux angles aigus, d'une étoile à 5 pointes. Je pense que cette blessure en forme d'étoile a été faite par brûlures, à l'Adjudant.

Lu et approuvé
signé: KROENING
Le témoin a été assermenté conformément aux prescriptions.

signé: Dr HEINDRICH Signé: DOESS

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidèle au contexte, tirée du Document Partie II n°70 du Livre Blanc du Ministère des Affaires Etrangères.

Nüremberg, le Ier Mars 1946.

signé: Dr. O. STAHMER
(Dr. O. STAHMER)
Avocat et Notaire.

H0753 - 0044

DOCUMENT GOERING n° 38

- -

Déclaration faite sous la foi
du serment du:

Dr. U I B E R R E I T H E R

du 27 Février 1946.

- -

H0753 - 0045

Document Goering N° 38

Nuremberg, le 27 Février 1946

Je, soussigné Docteur en Droit Siegfried UIBERREITHE actuellement en prison préventive à Nuremberg, déclare sous serment après avoir été instruit sur la signification d'une assurance sous serment, et avoir été averti que cette déclaration doit être présentée devant le Tribunal Militaire International à NUREMBERG, conformément à la vérité, ce qui suit :

- I -

Le 25 Mai 1938, c'est-à-dire après le référendum qui eut lieu le 10 Avril 1938, sur la réunion de l'Autriche au Reich allemand, je fus nommé Gauleiter de la Province de STYRIE. Quelques semaines plus tard, ce peut être fin Juin ou début Juillet 1938, l'ancien Feldmarschall Herman GOERING convoqua tous les Gauleiter du Reich allemand à KARINHALL.

Là, il fait aux Gauleiter un exposé assez long dans lequel il décrivit l'état politique d'alors et s'exprima en détails sur le but et l'importance du Plan de Quatre ans.

Le Feldmarschall GOERING fit remarquer tout d'abord que l'étranger apportait peu de compréhension au développement politique de l'Allemagne et que c'est pour cela qu'il existait un danger d'encerclement de l'Allemagne. Par suite, la Direction de la politique étrangère de l'Allemagne était difficile. On devait dès lors s'efforcer à renforcer l'Allemagne économiquement et militairement, afin que le danger que l'Allemagne soit attaquée par une puissance étrangère, soit diminué. En même temps, on obtiendrait par là que l'Allemagne, si elle était à nouveau forte, pourrait exercer d'une manière croissante une influence déterminante dans la politique européenne.

Alors, le Feldmarschall en vint à parler du Plan de Quatre ans ; il remarqua à ce sujet :

L'Allemagne est en grande partie coupée des sources de matières premières du monde et doit pas suite les rechercher dans son propre pays, par une application élevée. Mais cela n'a lieu que pour rendre l'Allemagne indépendante de l'étranger et ne sert pas en quelque chose à la préparation d'une guerre d'agression.

Il insista avec beaucoup de force pour que la politique étrangère de l'Allemagne soit dirigée de telle sorte que dans aucun cas on n'en vienne à une guerre. La génération actuelle souffre encore d'une guerre perdue. Le début d'une guerre causerait un choc dans le peuple allemand. En outre, il est de l'opinion qu'une nouvelle guerre prendrait une grande importance et que même une guerre contre la France seule serait douteuse, relativement à son issue.

Il résuma finalement ces déclarations en disant que toutes les forces devaient être employées afin de conduire le Plan de Quatre ans et que toutes les charges ainsi causées au Peuple devaient être supportées et seraient justifiées, parce que la guerre serait empêchée par la réussite.

H0753-0046

Je remarque que je me rappelle si exactement tous les détails de cet exposé, parce que je fus entretenu pour la première fois par une personnalité dirigeante sur ces choses si importantes pour l'Allemagne, et parce que juste au début de la guerre, je n'ai pas cru à cause de cela qu'une guerre viendrait.

II.

Quelques semaines après l'incident contre les Juifs dans la nuit du 9 au 10 Novembre 1938, vers fin Novembre ou début Décembre 1938, le Feldmarschall GOERING convoqua à nouveau tous les Gauleiters à Berlin.

Dans des mots honteux il stigmatisa au cours de cette réunion ces incidents, qui ne correspondaient pas à la dignité de la Nation. En outre, ils ont gravement porté atteinte à notre prestige à l'étranger. Si on aperçoit une attaque de la Juiverie contre le Reich dans l'assassinat du Conseiller de Légation Von RATH, le Reich Allemand a toutes fois d'autres possibilités de s'opposer à une semblable attaque que de faire appel aux bas instincts. Dans un état ordonné, on ne peut dans aucune circonstance passer à des actions déréglées dans la rue. Il déclara ensuite que la plus grande partie des Gauleiter ne pouvait pas être rendue responsable des incidents, parce qu'ils n'avaient pas été présents dans leurs provinces la nuit critique.

Pour terminer, il fit appel aux Gauleiter pour user de toute leur influence pour qu'à l'avenir de semblables incidents dommageables pour le Reich ne se reproduisent pas.

III.

Dans ma Province, il n'y a jamais eu un camp de concentration. L'unique camp de concentration d'Autriche était à MAUTHAUSEN dans la province du Haut-Danube.

Dans l'année 1942, j'ai visité ce camp en compagnie du Gauleiter EIGRUBER du Haut-Danube. Je fus poussé à cette visite parce que j'avais appris par EIGRUBER que des détenus de ma Province de STYRIE devaient se trouver là. Je voulais me rendre compte moi-même de la façon dont les gens étaient logés là.

Au cours de cette visite, je n'ai rien constaté de marquant. Je n'ai pas vu de fours crématoires et n'ai rien constaté qui pouvait laisser soupçonner que des crimes contre l'humanité étaient commis là. Je parlai là avec des détenus de ma province, qui ne m'ont fait aucune déclaration à charge.

Quelque temps après cette visite, je reçus une lettre d'un vieux membre du Parti, mobilisé comme Schuppo et engagé en Pologne, qui m'offrit de quitter honorablement le Parti, parce qu'il avait vécu en Pologne des choses qui lui laissaient paraître impossible une plus longue appartenance au Parti.

H0753-0047

Comme je ne pouvais apprendre de lui des raisons plus précises et comme il me refusait d'autres éclaircissements, prenant comme raison qu'il était assermenté sous peine de mort, mais comme cet homme était connu comme sûr et digne de foi, je m'adressai directement à HIMMLER. Au cours d'un entretien particulier, HIMMLER me déclara, sur ma question :-"s'il se passait quelque chose en Pologn qui pouvait justifier la démission de cet homme," - il ne se passe là rien dont il ne puisse prendre la responsabilité. Afin de me tranquilliser, il me montra

H0753 - 0048

encore divers albums dans lesquels se trouvaient des photos de ghetto que les Allemands avaient aménagés, qui devaient être placés sous sa propre administration et sa propre police, et qui firent sur moi une impression absolument bonne. HIMMLER me fit remarquer quelques photos qui représentaient des échopes bien aménagées et ajouta qu'ainsi les Juifs sont amenés à avoir une activité raisonnable. Tout ce qui serait répandu par ailleurs comme bruits criards, seraitnfaux et devrait être attribué en grande partie à la radio étrangère. HIMMLER a carrément nié qu'il se produisait là des horreurs de quelque sorte que ce soit.

Moi-même je n'ai appris que durant ma captivité, que les déclarations d'HIMMLER n'étaient pas vraies et qu'il a sciemment faussement instruit les Gauleiter.

Je suisprêt à tous moments à renforcer sous serment les déclarations ci-dessus.

Signé : Dr. UIBERREITHER

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidèle de la déclaration de Mr. le Dr. UIBERREITHER, du 27 Février 1946.

Nuremberg, le 2 Mars 1946

signé : Dr. O. Stahmer

(Dr. O. Stahmer)

Avocat et Notaire.

H0753 - 0049

DOCUMENT GOERING n°. 39

- -

Extraits du livre

"Hermann GOERING"
par Erich GRITZBACH

I6e Edition, Munich I938
pp. 263,264

- -

Des extraits de ce livre ont déjà été versés au dossier par le Ministère Public sous le n° 3252-PS/ = USA 424.

H0753 - 0050

Document Goering N° 39

Extrait de:

HERMANN GOERING, "L'oeuvre et l'Homme"
par Erich GRITZBACH, 14 a 16ème Edition 1938
Librairie Franz EHER - MUNICH
Collection de Documents 3252 PS?Documdnt USA 42

p. 263/264

Goering se tourne vers eux, les camarades de guer de ce cote et de l'autre de la frontiere en Fevrier 1937, lors du rassemblement International des Combattants du Front a Berli en Fevrier 1937, avec des mots enflammes:

"Il ne peut y avoir de meilleurs defenseurs de la Paix qu les anciens combattants du Front. Je suis persuade qu'avant tou autre, ils ont un droit d'exiger la Paix et de la construire. reconnais en premiere ligne le droit de construire la vie des peuples aux hommes qui ont traverse les armes a la main, durant quatre lourdes annees, l'enfer de la guerre Mondiale, et je sai que les combattants du Front doivent etre en premiere ligne designes pour conserver a leurs Peuples les bienfaits de la Pai On dit souvent que c'etait justement les soldats qui seraient l principaux representants d'un Parti de guerre. Je crois, mes camarades, que ceux qui font le plus de bruit avec le savre son ceux qui ne l'ont jamais manie. Ceux qui ne connaissent pas les terreurs de la guerre peuvent parler d'une guerre fraiche et joyeuse. Mais nous, nous savons que c'est une chose terrible qu la derniere dispute entre les Peuples. C'est mon voeu ardent, venant du coeur, que ce Congres puisse contribuer a trouver les bases d'une veritable Paix de l'honneur et de l'egalite pour tous les partis. Vous, mes Camarades, devez aplanir la route pour cela".

Je certifie que le texte ci-dessus est une copie fidele au contexte du livre: "Hermann Goering, l'oeuvre et l'homme", d'Erich GRITZBACH.

Nuremberg, le 2 Mars 1946

(signe) Dr. O. Stahmer
(Dr. Otto Stahmer)
Avocat et Notaire

H0753-0051

Document Goering N° 40

Extraits du Livre de

Winston Churchill,

"Pas a Pas" 1936 - 1939

Amsterdam 1940, pages 9,35,86

H0753-0052

Document Goering N° 40

Extrait du Livre de Winston CHURCHILL

"PAS A PAS I936-I939 "

Préface-

Page 9- Le I8 Juin, l'accord naval Anglo-Allemand fut signé, qui libèrait l'Allemagne des restrictions navales de Versailles.Cela signifiait un effet d'une approbation postérieure de la violation des clauses militaires.

L'organisation de nos besoins de guerre-29/5/36

Page 35- La flotte aérienne est actuellement en cours d'être presque triplée.Il s'agit ici d'un agrandissement colossal qui pose les exigences les plus gigantesques à nos possibilités de fabrication.Mais sans tenir compte de ces besoins immédiats, il existe une mission infiniment plus importante:organiser l'industrie métropolitaine de l'Angleterre de telle façonqu'elle soit mise en mesure de diriger l'ensemble de son immense et élastique capacité dans les canaux de la production de guerre, aussitôt qu'une nécessité sérieuse s'en fera sentir.

Dans les eaux de la Méditerranée I3/II/36

Page 86-Mais il n'en est plus ainsi.L'Angleterre a commencé à réarmer d'une façon importante.Sa richesse et son crédit, la solidité de ses installations, ses sources d'aide gigantesque et ses relations, tout contribue à cette Renaissance.La flotte Britannique est toujours encore de loin la plus puissante en Europe.Des dépenses colossales pour elle sont prévues pour l'avenir.

- -

Je certifie que le texte reproduit ci-dessus, est une copie fidèle au contexte du Livre de Winston CHURCHILL "PAS A PAS "

Nuremberg,5 Mars 46
Signé:Dr; Otto Stahmer

H0753-0053

Document Goering N° 41

Extrait du livre de

Winston CHURCHILL

"Pas à pas 1936-1939"

Amsterdam, 1940, pages 186, 187, 323.

H0753-0054

Document Goering N° 41

Extrait du Livre de Winston CHURCHILL, "Pas a Pas 1936-1939

Amitie avec l'Allemagne - 17 Septembre 1937

P. 187

On peut desapprouver le systeme de Monsieur Hitler et admirer cependant sa performance patriotique. Si notre Pays avait ete battu, je ne pourrais que souhaiter que nous puissions trouver un meneur aussi rigide, qui nous redonnerait notre courage et nous ramenerait a la place qui nous revient parmi les Nations.

La France apres Munich - 4 Octobre 1938

p. 323

C'est un crime de douter. Nous devrons apprendre a trouver dans le mauvais sort des sources de force future. Notre Gouvernement doit avoir au moins une partie de l'esprit de ce caporal allemand qui, alors que tout etait tombe en ruines autour de lui, alors que l'Allemagne paraissait devoir sombrer dans le chaos pour tout l'avenir, n'a pas hesite a marcher contre les rangs de bataille gigantesques des Nations Victorieuses, et les a deja si definitivement battus. L'heure ne commande pas le desespoir, mais le courage et la volonte de reorganisation; c'est la l'esprit qui doit nous dominer.

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidele au contexte tire du Livre de Winston Churchill "Pas a Pas"

Nuremberg le 5 Mars 1946

(signe) Dr. O. Stahmer
(Dr. Otto Stahmer)
Avocat et Notaire.

H0753-0055

Document Goering N° 42

Extrait du

"Ministere des Affaires etrangeres 1943"

N° 8

Documents concernant la culpabilite exclusive des Anglais dans la guerre de bombardement contre les populations civile.

(Berlin 1943)

H0753-0056

Extrait de:
"Documents sur la responsabilite unique de l'Angleterre a la guerre de bombardement contre la Population civile"
Ministere des Affaires Etrangeres 1943 N° 8

N° 6C

Compte-rendu d'une Seance du Conseil Superieur a Londres, le 17 Novembre 1939.

(Extrait)

L'Etat-Major general de l'Aviation anglaise a prepare un plan de destruction du bassin de la Rhur pour l'emploi de ses bombardiers a longue distance... (p. 104/105)

... Un corps d'aviateurs extraordinairement courageux a ete instruit pour ces bombardements. Deja maintenant, chacun sait de l'atteinte de quel objectif il sera charge, et comment il pourra le reconnaitre.

Suivant le plan, les bombardiers lourds survoleraient la Belgique a tres basse altitude et a tres grande vitesse, et poursuivraient sur le bassin de la Rhur presque a hauteur des cheminees. Ils seraient divises en petits groupes dans lesquels chaque machine s'efforcerait d'atteindre le but qui lui a ete designe. (P. 106)

Au cas ou apres les premiers jours, il ressortirait que l'entreprise ne reussit pas, qu'on ne peut pas atteindre les buts fixes et que les pertes sont plus lourdes qu'on ne le prevoyait, il ne serait, en tout cas, plus possible de continuer ainsi. L'une des raisons, cependant, a cause desquelles CHAMBERLAIN ne declancherait qu'a contre-coeur l'entreprise est que, ainsi, les attaques commenceraient. Evidemment, il s'agit principalement de detruire des buts militaires; mais ceux-ci sont ainsi places qu'il est impossible de les toucher sans atteindre les civils. Ainsi, peu a peu, il serait presque inevitable de faire une guerre sans limite. Si on laissait de

cote....

H0753-0057

cote toutes les autres considerations, par exemple les considerations morales, il est certain que la France et la Grande-Bretagne ne sont pas aussi bien protegees contre les attaques aeriennes qu'elles pourraient le desirer. Des fabriques et des centres industriels des Allies sont exposes et il n'est pas douteux que les Allemands passeraient aussitot aux represailles. Le Premier Ministre voudrait les eviter. L'efficacite des bombardements conduits par l'Allemagne, a titre de represailles seraient certainement importante quant a la production des avio et des munitions. Si les Allemands commençaient eux-memes a attaquer par voie aerienne, certains centres industriels Britanniques, on n'aurait ainsi pas besoin d'hesiter le moins du monde a repondre par le meme moyen; mais il en est un peu autrement de declancher soi-meme cette forme de guerre.

(p. 107)

C'est pour cela que le President du Conseil (Daladier) preferorait de beaucoup laisser l'iniative aux Allemands, et la responsabilite de commencer les bombardements des Regions industrielles de telle sorte qu'ils seraient les premiers a attaquer les villes et les fabriques, et a atteindre les femmes et les enfants. S'ils prenaient une telle initiative, la moindre opposition au plan du Gouvernement Britannique serait aussi grave qu'injustifiee. Le Gouvernement français serait non seulement completement d'accord mais encore essaierait dans la mesure des moyens de l'aviation française de collaborer avec l'Aviation anglaise. Mais Daladier repete que, pour l'instant, on devrait laisser l'initiative aux Allemands, et qu'il serait dangereux et desavantageux pour la cause des allies de faire un bombardement du Bassin de la Rhur....

(p. 109)

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidele au contexte tire de "Documents sur la faute unique de l'Angleterre a la guerre de Bombardements contre la Populati civile".

Nuremberg le 5 Mars 1946

(signe) Dr. O. Stahm
(Dr. Otto Stahmer)
Avocat et Notaire

H0753-0058

Document Goering N° 43

Extrait de :

Ministère des Affaires Etrangèr
1943, n° 8
"Documents relatifs à la culpabilité exclusive de l'Angleterre dans la guerre de bombardement d populations civiles.
(Berlin 1943)

H0753-0059

Document Goering N° 43

Extrait de"Documents sur la responsabilité unique de l'Angleterre dans la guerre de Bombardements contre la Population civile"

N° 32

Note sur les conversations d'Etat Major Franco-Britannique- 3 Avril 1939-

E X T R A I T

A.F.C. (J) 28
s e c r e t

Richmeond Terrace S.W.I
3 Avril 1939

Conclusion sur la stratégie commune de la conduite de la guerre:3ème méthode que l'Allemagne et l'Italie pourraient choisir au début de la guerre.

10°-Le but de la principale offensive du début de l'Allemagne peut être la défaite oude la France ou de l'Angleterre.

.....

IV-Contre-action Franco-Britannique

.....

Méthode pour la conduite de la guerre.

28° - Dans une phase initiale de la guerre, la contre-offensive des alliés dans les airs serait déterminée principalement par des considérations de sécurité.Les Alliés conduiraient des actions aériennes uniquement contre des buts purement militaires, dans le sens le plus étroit du mot; c'est à dire, contre les installations de la Marine et des forces terriennes et aériennes; autant qu'il serait possible, cette action serait toutefois limitée à des buts dont l'attaque ne pourrait occasionner la mort de civils.

V-Les phases suivantes de la guerre.

.....

Ière Phase- ....

30°- Les opérations que nous aurions à entreprendre dans la phase initiale de la guerre sont décrites ci-dessus dans la partie IV.

H0753-0060

2ème Phase ...

.....

34°- Dans cette phase, les bombardiers alliés seraient engagés partout où cela serait possible contre les buts économiques et industriels en Allemagne, avec le but de contribuer à l'effondrement final de la Résistance Allemande. (P. 62)

- -

Je certifie ici que le texte produit ci-dessus est une copie fidèle au contexte, tirée de:"Documents sur la responsabilité unique de l'Angleterre dans la guerre de bombardements contre la Population civile".

Nuremberg, le 5 Mars 1946

signé: Dr. Otto Stahmer
Avocat et Notaire

H0753-0061

Document Goering N° 44

Extrait du livre "Hermann Goering"
d'Erich Gritzbach
16ème Edition Munich 1938
pp. 36. 37. 38. 39

H0753-0062

Document Goering N° 44

Extrait du
Livre d'Erich GRITZBACH, "Hermann GOERING"

Goering a agi impitoyablement, ainsi que le grand Procè. de Stettin et d'autres l'ont montré, contre les hommes qui d leur propre puissance ont agi contre ses directives (p. 36) ..... Le Président du Conseil a permis à des centaines de personnes de se rendre compte, au cours des visites des déte, politiques. Il n'a pas attendu qu'on l'en prie, il a fait l'offre de lui-même. (p. 37)

..... A l'occasion de l'amnistie de Noël 1933, il a ordonné la libération de près de 5.000 détenus des campspde concentr tion. "A eux aussi, il faut donner une chance". Il ne serai que trop compréhensible que les libérés partout où ils se tr vent, trouvent les portes fermées. Mais cela ne correspon- drait pas au sens de cet acte de grâce. Personne ne doit se considéré comme exclu, c'est pour cela que Goering,dans un décret clair, dispose qu'aucune difficulté ne doit être fait par les autorités et par le public aux libérés. Si cette action doit avoir un sens, alors on doit tout essayer pour admettre à nouveau dans la communauté comme citoyen ayant leur pleine valeur, les hommes qui avaient pêché contre l'E- tat." Le travail d'éducation commencé dans les camps de con- centration sur les détenus ne peut être poursuivi avec effi- cacité que si le détenu a le sentiment qu'après son retour à la Liberté, il n'est pas abandonné à lui-même. C'est pour ce que j'attends que les services locaux ayant le sentiment de leur responsabilité comme organes de l'Etat national-socia- liste, fournissent aux anciens détenus encouragement et app

(p. 38)

..... Il a toujours attribué de l'importance au fait de lib rer les communistes conduits dans l'erreur ou tels autres ennemis de l'Etat de leurs conceptions empoisonnées, princi lement par le travail dans les camps de concentration, trav en relations avec la terre. En Septembre 1934, il a permis dans un second décret de grâce, la libération de 2.000 autr détenus. A son époque, la détention de protection a été dan une large mesure arrêtée. Divers camps de concentration

H0753-0063

ont été dissous.

(p. 39)

Je certifie ici que le texte reproduit ci-dessus est une copie fidèle d'un extrait du livre : "Hermann GOERING l'Oeuvre et l'Homme",

Nuremberg, le 5 Mars 1946

signé : Dr. O. Stahmer

(Dr. O. Stahmer)

Avocat et Notaire.

H0753-0064

Je soussigné H.DUFELDT certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du 2ème livre de document de Goëring

P.le Chef de la section X

H.Dufeld

Full

Dossier GOERING N° 45

Questions et réponses de

Sir George Forbes à Londres

du 25 février 1946

Réponses parvenues le 12 mars 1946

H0753-0065

H0753-0066

Doc.Goering Nr45

QUESTIONNAIRES et REPONSES
de l'ancien conseiller d'ambassade aupres de l'ambassade anglaise de Berlin,

Sir Georges F o r b e s a Londres,

du 25 Fevrier 1946

Reponses arrivees le 12 mars 1946

---

1) Savez-vous que l'ancien Marechal du Reich Goering s'est serieusement efforce, en aout 1939, d'amener en tous les cas une entente avec l'Angleterre et une solution pacifique de la question polonaise ?

Reponse : Non.

2) Savez-vous que Goering a poursuivi cet effort en vue d'un accord en passant au-dessus du Ministere des Affaires Etrangeres allemand ?

Reponse : Non.

3) Connaissez-vous l'ingenieur civil Birger Dalherus de Stockholm?

Reponse : Oui.

4) Savez-vous que Dahlerus, sur les instructions formelles de Goering, et au nom de celui-ci, a ete de nouveau a Londres pour le but indique dans la question No 1 et qu'il est entre en negociations la-bas avec Lord Halifax?

Reponse : Oui, mais seulement pour maintenir l'Angleterre en dehors de la guerre.

5) Pouvez-vous donner des indications plus precises sur le contenu des negociations qui ont eu lieu entre Dalherus et Lord Halifax?

Reponse : Non.

6) Connaissez-vous le contenu de la lettre que Lord Halifax a adressee a Goering a la fin du mois d'aout 1939 et qu'il a donnee a Dalherus en vue de sa transmission a Goering

Reponse : Je ne peux pas me souvenir.

7) Est-ce que le soir du 30 aout 1939, Dalherus vous a communique, par un coup de telephone du cabinet de travail de Goering a l'ambassade anglaise a Berlin, la teneur de la note concernant la question polonaise que le Ministre des affaires etrangeres du Reich v.Ribbentrop avait lue devant l'Ambassadeur Henderson, mais ne lui avait pas transmise?

H0753-0067

Réponse : Oui.

8) Avez-vous pris part à cette conversation téléphonique et écrit le texte de la note immédiatement après la dictée?

Réponse : Oui, j'ai écrit ce qui avait été dicté mais je ne peux pas me rappeler si tout a été noté.

Suite 1

H0753-0068

9) Le lendemain matin, le 31 Août 1939, Dahlérus a-t-il a[u]r l'instigation de Goering, prié l'ambassadeur Henderson de vérifier si la dictée donnée par téléphone pendant la nui avait été prise correctement.

Reponse: Dahlerus rendit visite à l'ambassadeur, mais je ne me souvient pas avoir été présent et je ne sais pas ce qu'il a dit.

10) Dahlérus a-t-il déclaré à cette occasion que Goering dési rait cette vérification parce que à son avis le contenu d la note devait être portée à la connaissance du gouvernement anglais au plus tôt, afin d'éviter que la crise exis tante ne prenne pas une tournure plus tragique?

Reponse: Je n'en sais rien pour les raisons deja citées.

11) A-t-il été établi, par comparaison avec la copie de la no donnée à Dahlerus par Goering, si vous aviez bien pris la note qu'on vous avait transmise la veille par téléphone?

Reponse: Je n'en sais rien pour les raisons déjà citées. Il n'a jamais été indique que ma copie ne correspondait p a celle de Goering.

12) Dahlerus, au cours de cette conversation, a-t-il declare l'ambassadeur Henderson que Goering faisait tout son possible pour provoquer des pourparlers entre les gouvernem allemands et polonais, afin d'éviter la catastrophe?

Reponse: Je ne me souviens pas avoir été présent et je ne le sais pas.

13) La-dessus avez vous dans l'après-midi (31/8/1939) à l'ins tigation de l'ambassadeur Henderson rendu visite a l'amba sadeur polonais Lipski, afin de lui faire connaitre le co tenu de la note?

Reponse: Oui.

14) Dahlerus a-t-il d'abord lu la note à Lipski?

Reponse: Oui.

15) Dahlerus a-t-il ensuite, comme il était evident que l'am sadeur Lipski ne comprenait pas le contenu de la note, di te la note en entier à la secretaire de Lipski et donne cette dictée a Lipski?

Reponse: Comme il était évident que Lipski ne comprenait pa Dahlerus a quitté la pièce pour aller dicter à la secrét

16) Après que Dahlerus fut sorti de la pièce, l'ambassadeur Lipski vous a-t-il déclaré ce qui suit: lui, Lipski n'a pas la moindre raison de s'interesser à une note ou a un proposition allemande quelle qu'elle soit. Il connaissai la situation en Allemagne depuis cinq ans et demi. Il avait eu des contacts directs avec Goering et d'autres pe sonnalités de la plus haute société. Il était convaincu, au cas ou l'on en viendrait vraiment à une guerre, que de révoltes éclateraient aussitot en Allemagne et que l'arme polonaise avancerait avec succès sur Berlin.

Reponse: Je ne peux pas m'en souvenir.

H0753-0069

17) Avez-vous mis DAHLERUS au courant de cette déclaration de LIPSKI, aussitôt après avoir quitté l'ambassadeur polonais ?

Réponse : Je ne peux pas me le rappeler.

18) Etiez-vous le 31 août 1939 à 17 heures avec l'ambassadeur HENDERSON chez GOERING sur l'invitation de ce dernier ?

Réponse : oui.

19) Est-ce que GOERING projeta lors de cette visite - au cas où l'entretien RIBBENTROP-LIPSKI ayant lieu le même jour à 18 heures 30 serait sans résultat - une négociation directe sur le problème polonais entre l'Allemagne et la France, au cours de laquelle l'Angleterre représenterait les intérêts de la Pologne ?

Réponse : je ne me souviens pas de projets constructifs quelconques ; l'atmosphère était cependant - bien qu'amicale négative et désespérée. J'ai écouté attentivement et après si longtemps cela s'est gravé dans ma mémoire avec une force particulière, La déclaration de GOERING à l'ambassadeur britannique était : Si les Polonais ne cèdaient pas, l'Allemagne les écraserait comme des poux, et si l'Angleterre se décidait à déclarer la guerre, il regrettait beaucoup mais ce serait une grande sottise de sa part.

20) Est-ce que GOERING avait fait remettre par DAHLERUS à l'ambassadeur HENDERSON un télégramme déchiffré du Gouvernement polonais à LIPSKI ?

Réponse ; je ne m'en souviens pas.

21) Ce télégramme contenait-il la consigne stricte donnée à LIPSKI de n'accepter aucune note ou message de l'Allemagne de ne pas se laisser entraîner dans discussion objective, mais d'invoquer qu'il n'avait en aucune façon plein pouvoir ?

Réponse : Tout ce que je me rappelle est que LIPSKI n'avait pas de plein pouvoir.

22) Préféreriez-vous comparaître comme témoin devant le tribunal militaire international de NUREMBERG ?

Réponse : Non, sauf si votre Gouvernement le désire -

- -

Pour l'exactitude de la traduction de l'anglais.

signé : Von KITTLITZ.

- - - - - -

Je certifie que le document ci-dessus constitue une copie fidèle mot pour mot du questionnaire que j'ai soumis à M. George FORBES et de ses réponses à celui-ci le 25.2.46

NUREMBERG, 13 mars 1946 signé : Dr Otto STAHMER

(Dr Otto STAHMER)
(Avocat et Notaire)

H0753-0070

Je soussigné H. DUFELD certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document GOERING n°45

le I3 mars I946

Le Chef de la Section X

H. Dufeld

H0753-0071

Document Goering N°46

Télégramme :

Hermann Winter-Berlin
à
Dr. Otto Stahmer

du 14 Mars-22 heures.

H0753-0072

Document Goering N°46

Copie du

Télégramme de Hermann Winter, ancien prisonnier politique, Berlin W 30, Eisenacher Str. 118
au
Dr. Stahmer, Avocat, Nuremberg

du 14 Mars 1946 22 heures- Télégramme N° 1895, Berlin/30 82/78 14 15 05/

Donne le témoignage suivant: Goering avait publié, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur prussien, des réglements punissant sévèrement les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Les employés de la Gestapo qui en 1934 m'ont torturé et ont provoqué de graves troubles à ma santé ont fait à leurs dépens l'expérience de l'application de ces décrets. J'ai combattu Goering comme politicien national-socialiste, mais il a comme homme plus de valeur que beaucoup d'actuels antifascistes opportunistes= Hermann Winter, ancien prisonnier politique, Berlin W 30, Eisenacher Str. 118.

Expéditeur Dito

30 118 1934

Je certifie que le document reproduit ci-dessus constitue une copie fidèle du télégramme de Hermann Winter.

Nuremberg le 18 Mars 1946

signé : Dr. O. Stahmer

(Dr. O. Stahmer)
Avocat et notaire

Je soussigné MAX PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document Goering N°46.

le 20 Mars 1946
Le Chef de la Section X

MAX PUNCH

(SUPPLEMENT TO GOERING DOCUMENT BOOK)

File Copy.

#53

Rapport No : CIU/LDC/1094(a) - APS/LH

CONFIDENTIEL

A

Deposition faite par le prisonnier de guerre LD 1027, le Generaloberst Kurt STUDENT, au camp de prisonniers de Londres (London district cage), le 22 mars 1946, suivant les instructions recues du tribunal Militaire Interallie a Nuremberg.

- -

Le prisonnier prete serment et fit la deposition suivante :

I. Q.- Quelle situation militaire occupiez-vous au moment de l'attaque sur Rotterdam en mai 1940 ?

R.- Je commandais toutes les troupes aeroportees engagees alors en Hollande .

2.Q.- Quelle etait la position strategique des troupes parachutees a Rotterdam ?

R.- Le 13 mai 1940, le contact fut etabli avec les armees de terre en progression . Rotterdam, et par suite la rive nord du fleuve etaient encore aux mains des ennemis . Le long de la baie du rivage nord (Brueckenstoss) il y avait seulement une faible unite de parachutistes (environ 20 hommes). A Rotterdam meme etaient cantonnees des forces ennemies assez importantes . Je les estimais a 4.000 hommes au moins. .

3. Q.- Pour quelles raisons les forces de terre demanderent-elles des bombardiers ?

R.-Le commandant de la place de Rotterdam avait ete plusieurs fois somme de se rendre, mais sans resultat . Je decidai donc d'attaquer Rotterdam le 14 mai 1940 afin de degager les ponts de Rotterdam . C'etait la le dernier objectif de la tache qui m' etait assignee . Je demandai l'aide des bombardiers pour cette attaque . L'objectif assigne aux bombardiers etait le secteur situe immediatement au nord des ponts, secteur qui etait le plus fortement occupe par l'ennemi .

H0753-0073

H0753-0074

4-Q.- Avez-vous engage des negociations en vue d'une capitulation avec les troupes Hollandaises qui defendaient Rotterdam ?

R.- Non. Et en matiere d'explication j dirais : Les diverses demandes en vue de capitulation provenaient du Commandant interesse, a cette epoque, l'Oberst lieutenant von Choltitz qui commandait le secteur en face des ponts . Dans la nuit du 13 au 14 apres l'arrivee d'importants renforts de forces terrestres et suivant les reglements en application pour les operations aeroportees, je fus relevé par un Commandant d'armee Generaloberst Schmidt . Ce Generaloberst Schmidt envoya la derniere proposition de capitulation au Commandant de Rotterdam.

5.Q.- L'aviation allemande etait-elle deja en route quand les negociations de capitulation furent achevees ?

R.- Oui. De plus les bombes furent lancees avant la fin des negociations de capitulation.

6.Q.- Pourquoi ne fit-on pas faire demi-tour a temps aux escadrilles allemandes qui approchaient ?

R.- Un message urgent W/T fut envoye qui cependant n'arriva pas a destination . De plus des fusees rouges ("Verey") furent lancees a l'approche des avions . Ces fusees rouges signifiaient "Ne pas lancer de bombes" . Je ne puis rien ajouter sur ce sujet .

7.Q.- Toutes les escadrilles envoyees participerent-elles a l'attaque ou etait-ce l'oeuvre d'une seule escadrille ?

R.- Une seule escadrille fut engagee dans l'attaque . Comme je l'ai appris plus tard, pour autant que je m'en souvienne, seule la vague dirigeante fit demi tour ; elle comprenait le Commandant de groupe qui comprit la signification des signaux lumineux rouges . La 2eme vague lanca ses bombes, car elle ne reconnut pas ces signaux .

8.Q.- Comment peut-on expliquer la propagation intensive des incendies causees par l'attaque ?

H0753-0075

R.- J'attribue cela a deux raisons : d'abord au fait que plusieurs avions manquerent leurs objectifs et ensuite au fait que les incendies se propagerent sur un grand espace (Flaechenbrande) a cause de l'ancienneté relative des maisons dans la partie de la ville située pres des ponts et a cause d'un equipement anti-incendiaire insuffisant .

	S/ Kurt Student Generaloberst
Presents :	S/ A.P. Scotland Lt Colonel
Interprete officiel	S/ W. Renwitt, W.O.I.
Stenographe "	S/ E. Metzger, Sgt

L.D.C.
25 mars 1946

Distribution

Major WILTON	IO copies
File	3 "

Je soussigne, A. DENIS, certifie connaitre parfaitement la langue francaise et la langue anglaise et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincere et correcte de la deposition du Generaloberst STUDENT du 22 mars 1946

A. DENIS
Chef p.i. de la Section LX

H0753-0076

B.

Reponses faites par le Prisonnier de guerre LD 1027, le Generaloberst Kurt STUDENT, au Camp de Prisonniers du district de Londres, le 22 Mars 1946, aux questions du Ministere Public.

- -

On fit preter serment au prisonnier qui donna le temoignage suivant:

1. Q. Vous admettez que la ville de Rotterdam fut bombardee apres la capitulation, mais pretendez-vous que ce fut fait par erreur?

   R. Rotterdam, en fait, ne fut pas bombardee apres la capitulation, mais pendant les negociations pour la capitulation.

2. Q. N'est-il pas vrai que l'aviation allemande fut envoyee pour bombarder Rotterdam, pendant qu'on negociait la capitulation?

   R. Oui, je viens de le dire, mais il y a contradiction entre ces deux questions.

3. Q N'est-il pas vrai qu'on aurait pu eviter le bombardement de Rotterdam apres la capitulation en maintenant les bombardiers a terre pendant que l'on negociait les phases finales de la capitulation?

   R. A 14 heures, arriva un capitaine hollandais, envoye par le Commandant lui-meme, cela au moment meme ou l'ultimatum devait expirer. Il fit des excuses et demanda une prolongation. Le Generaloberst SCHMIDT accepta cette prolongation et c'est pendant le temps supplementaire ainsi accorde qu'eut lieu malheureusement le bombardement de Rotterdam, on fit une tentative pour l'arreter mais elle ne reussit pas car les messages W/T ne parvinrent

 pas a destination,...

H0753-0077

pas a destination ainsi que je l'ai dit plus haut.

4. Q Combien de temps fallut-il aux bombardiers allemands pour aller de leur base a Rotterdam?

R Je ne commandais pas les bombardiers. Je ne sais pas d'ou ils venaient. Je ne puis donc repondre a cette question.

5. Q Combien les negociations pour la capitulation prirent elles de temps de leur debut jusqu'a la fin?

R Les negociations ne se derculaient pas d'une façon continue. La situation etait qu'on avait envoye un ultimatum a l'ennemi.

Q A quelle heure cela se passait-il?

R Pour autant qu'il m'en souvienne, a 14 Heures. A ce moment, un capitaine hollandais se presenta aux ponts ou nous nous trouvions, le Generaloberst et moi, pour recevoir l'ultimatum. A notre surprise, le Capitaine hollandais demanda une prolongation pour des raisons qui n'etaient pas du tout convaincantes, et qui nous parurent etre seulement des excuses. En depit de cela, le Generaloberst SCHMIDT accorda la prolongation demandee Je crois que c'etait une affaire de deux heures.

6. Q Votre ultimatum n'avait rien de commun avec une capitulation, ou bien si?

R. Si ce n'etait qu'une demande de capitulation redigee sous la forme d'un ultimatum.

Q. Mais quand avez-vous commence?

R. Je ne le sais pas. L'initiative en revient au Generaloberst SCHMIDT, seul. Le bombardement eut lieu pendant cet intervalle de temps, c'est a dire entre 14 et 16 heures. Je ne puis certifier de l'exactitude de ces heure

H0753-0078

Le Commandant lui-meme vint aux ponts immediatement apres la chute des bombes et c'est la qu'eut lieu la reddition de la ville.

7. Q Que fait maintenant le Generaloberst SCHMIDT?

R. Je ne sais pas. Il prit sa retraite vers 1943.

8. Q A-t-il dit, dans les conditions de l'Ultimatum pour la reddition de la ville: "Si vous ne capitulez pas, vous serez bombardes".

R. Je ne sais pas.

9. Q En tout cas, ce n'est pas vous qui avez redige les conditions de la capitulation?

R Non, le Generaloberst Schmidt entreprit cette demarche de sa propre initiative. Il m'ordonna de venir au pont et la, il me parla en realite de ces mesures pour la premiere fois.

(Signe) Kurt STUDENT, Generalobers

Present: (Signe) A.P. SCOTLAND, Lt Col

Interprete officiel: (Signe) W. BONWITT, W.O.I.

Stenographe officiel: (Signe) E. METZGER, Sgt

L.D.C.
25 Mars 1946

Distribution:

	Copies
Major Hilton	10
Dossier	3

CERTIFICAT DE TRADUCTION

Je soussigne, A. DENIS, certifie connaitre parfaitement la langue anglaise et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincere et correcte du Rapport N° ACIU/LDC/1094 (a)

A. DENIS
Chef de la Section IX
10 Avril 1946

H0753-0079

Exhibit GOERING Nº 60

Extrait de :

"Documents officiels relatifs aux massacres de KATYN"

(Berlin 1943, pages 125 a 129)

Constatation d'autopsie

du Professeur italien PALMIERI

Reconnaissance de cadavre Nº 800

Insignes de commandant. Habillé d'un manteau, d'une veste de cuir, d'une vareuse d'uniforme, d'une chemise blanche, d'un caleçon blanc, de chaussettes blanches, et de bottes montantes.

Hauteur 1m,64

Pas de tâches de mort

Pas de blessures mortelles en dehors de la tête.

Cage thoracique et abdomen entièrement affaissés, le bas de la colonne vertébrale peut être saisi par devant.

Décoloration par plaques de la partie antérieure du tronc.

Le cadavre est en partie desséché, en partie saponifié, particulièrement aux extrémités inférieures.

La jambe droite est détachée a l'articulation du genou.

Les mains sont étroitement liées dans le dos au moyen d'une corde blanche qui s'est enfoncée assez profondément entre le radius et le métacarpe.

H0753-0080

Exhibit GOERING N° 60

Les mains sont presque momifiées.
Le pouce droit est raide, les quatre autres doigts sont courbés entre la première et la seconde articulation, aussi bien à la main droite qu'à la main gauche. Les bourses sont entièrement aplaties. On ne sent pas les testicules. Le membre est entièrement écrasé comme une feuille.
Dans les vêtements, grandes quantités de larves mortes.

Section de la tête

Le cuir chevelu est recouvert de cheveux très peu nombreux qui sont tombés considérablement. Le tissu crânien est entièrement momifié,

- 1 suite et fin -

H0753-0081

Exhibit GOERING N° 60

ce qui lui donne l'apparence du cuir.

Dans le tissu crânien, 5 perforations (rondes) de divers diamètres. La première blessure sur la ligne médiane du front, 1 cm a peine au-dessus de la racine du nez, environ 2 cm de diamètres. 3 cm plus haut, également sur la ligne médiane, une autre perioration des tissus, également ronde, d'un cm de diamètre.Une troisième blessure ronde, qui a un peu plus d'un centimètre de diamètre, dans l'occiput a 1 cm a gauche de la ligne médiane ; immédiatement a côté, une quatrième perforation des tissus, ronde, et d'environ 1 cm de diamètre. 2 cm au-dessus de l'orifice postérieur de la tête, une cinquième perforation des tissus, ronde, de moins d'un centimètre de diamètre.

Sur les joues, les tissus ont presque entièrement disparu.

Les machoires sont intactes, mais entièrement dépourvues de dents.

La peau du cou a presque entièrement disparu ; on voit la musculature, de couleur rouge bleuâtre et fortement souillée de terre.

La langue est plate. Dansla gorge, une grande quantité de larves mortes. Après avoir enlevé le tissu crânien, on voit que la partie osseuse du crâne présente 5 trous et différentes fractures. La situation des trous correspond aux blessures décrites plus haut dans le tissu crânien. Leurs dimensions sont les suivantes :

H0753-0082

Exhibit GOERING N° 60

lère blessure ovale et légèrement oblique orientée de gauche a droite vers le haut. Les bords en sont francs et découpés obliquement, en forme de cratère, l'ouverture interne étant plus étroite que l'externe. On voit a travers ces blessures que la matière cervicale est entièrement détruite. De cette blessure part un réseau de félures dont 5 d'entre-elles sont principalement dirigées vers le côté et vers en bas. Deux de

- 2 suite et fin -

H0753-0083

Exhibit GOERING No 60

ces fêlures contournent l'arcade sourcilière droite. Une autre passe obliquement au-dessus de la racine du nez et une partie de l'arcade sourcilière droite. De la fêlure située au-dessus de l'arcade sourcilière droite part une autre ligne de fracture qui s'étend en sinuant, au-dessus de la partie droite du front, parcourt obliquement la région moyenne de la tête et se termine à l'occiput.

2ème blessure également en forme de cratère, ronde, sans fractures aux environs.

3ème blessure également en forme de cratère, en partie éclatée. L'ouverture interne mesure 1cm.5.

4ème blessure également en forme de cratère, ronde, mesure à peine 1 cm.

5ème blessure ronde, mesure 1 cm. De cette blessure partent deux fêlures en forme de V vers le haut. La fêlure gauche est plus longue que la droite.

La boite cranienne est facile à scier.

A l'examen interne de la calotte cranienne, les bords de la deuxième blessure apparaissent noircis.

La dure-mère est perforée par derrière de coups correspondants aux blessures de la boite crânienne. Une grande partie de la matière cervicale a coulé à travers ces trous. La matière cervicale est verdâtre, avec de fortes tâches rouges, ce qui permet de penser qu'une forte hémorragie a eu lieu. La coloration rougeâtre est particulièrement accusée à la partie postérieure du cerveau; on ne peut pas noter d'autres détails,

H0753-0084

Exhibit GOERING N.6

car toute la matière cervicale est réduite en bouillie.

Dans la matière cervicale se trouvent différents éclats d'os de la grosseur d'un grain de millet et plus, ainsi qu'une balle, de calibre 7,65. La base du cerveau est également éclatée particulièrement à l'avant. L'os nasal interne (Siebbein) est entièrement détruit.

-3 suite et fin-

H0753-0085

Exhibit GOERING No 60

Du cerveau, on peut atteindre à la cavité rhino-pharyngienne. Les globes oculaires sont bien conservés mais de coloration jaunâtre.

Cavité thoracique et abdominale.

Au cou, pas de particularités.

Dans la gorge beaucoup de larves mortes,

Cage thoracique effondrée.

Après l'ouverture de la cavité thoracique, les poumons sont libres sans aucune difformité, très aplatis, de coloration entièrement bleue. La structure du tissu pulmonaire n'est plus reconnaissable. Ça et là, on note de petites vessies de putréfaction.

Péricarde intact.

Coeur entièrement aplati, ventricules vides. Valvules intactes. Au départ de l'aorte plusieurs tâches dénotant un début d'athéromatose.

Paroi de l'aorte de coloration bleuâtre.

Le foie est racorni par suite de dessèchement et vide de sang. Pas de détails remarquables.

Estomac vide.

Gros intestin rempli.

Vessie vide.

Le tissu graisseux sous-cutané ventral s'est liquéfié et a recommencé à couler.

Pas d'autres particularités.

H0753-0086

Exhibit GOERING No 60

R E S U M E.

La mort est intervenue à la suite d'une hémorragie cérébrale et d'une destruction étendue de la matière cervicale. Cette destruction a été causée par 3 coups de pistolet, vraisemblablement.

-4 suite et fin-

H0753-0087

Exhibit GOERING No 60

du même calibre (7.65). Les 3 coups ont eu lieu à de très courts intervalles dans la partie postérieure de la tête; deux balles sont ressorties par le front. Une des balles n'est pas ressortie. La mort a dû être immédiate.

Etant donné la saponification partielle du cadavre, on doit admettre que la mort remonte à plus d'un an.

Constatations d' autopsie

du Professeur bulgare Dr. MARKOV.

Reconnaissance du cadavre No 827.

Cadavre d'un homme de taille moyenne, moyennement alimenté. Le cadavre était vêtu d'un uniforme de Lieutenant polonais. Il porte un manteau, une vareuse d'uniforme, une chemise, un foulard, un gilet de laine, une culotte, un caleçon et des bottes. Dans les vêtements, on trouve des documents. Ceux-ci ont été conservés dans l'enveloppe 827.

A. Examen externe :

1. Peau en bon état de conservation présentant en partie l'aspect du cuir.
2. Les cheveux et les ongles sont tombés pour la plupart.
3. Ça et là, la peau a pris une coloration bleue et ailleurs d'un gris rougeâtre.
4. Dans la région occipitale on voit une petite perfora-

H0753-0088

Exhibit GOERING NO 60

tion des tissus d'environ 8mm de diamètre. La blessure se trouve à gauche de l'os occipital et à deux largeurs de doigt au-dessous.

5. Dans la région frontale gauche à deux doigts au-dessus du sourcil gauche on trouve une autre perforation des tissus d'environ 1cm de diamètre.
6. On ne constate pas d'autres blessures sur le cadavre.

B. Examen interne :

7. A 0,6 cm à droite et à 8cm,4 de la protubérance occipitale en direction de l'orifice postérieur du crâne se trouve un

H0753-0089

trou légèrement ovale mesurant 0cm.8. On ne voit pas de plus grandes fêlures sur la partie postérieure de la tête. Le coup de feu qui a traversé l'os présente sur la partie externe de la surface osseuse un diamètre plus petit que sur la partie interne.

8. 1cm,5 au-dessus de l'arcade sourcilière gauche et à 2 cm du milieu du front se trouve une autre fracture de l'os qui est à peu près rectangulaire et mesurant trois fois 1cm,2. La fracture sur la surface osseuse interne est plus petite que sur la surface externe. De cette fracture partent trois fêlures en forme de rayon. L'une se dirige en direction de l'oreille gauche, l'autre passe sur l'os du sommet de la tête et la troisième au-dessus de la racine du nez en direction de l'arcade sourcilière gauche. De là, elle se sépare avec un rayon dirigé vers l'os du sommet de la tête; un autre se dirige vers l'oreille droite. Dans le crâne on distingue encore la dure mère et un reste concentré de matière cervicale en bouillie.

9. Les poumons sont racornis et de coloration gris bleuâtre.

10. Le coeur est encore conservé en entier, bleu noirâtre à sa partie droite; à gauche on voit encore distinctement les valvules dont les tendons sont de forme ronde. Le muscle du coeur est encore reconnaissable en coupe, dans chacune de ses fibres, et de

H0753-0090

coloration brun rouge.

11. Dans l'estomac on peut encore constater la présence d'un peu de bouillie.
12. Dans le tissu graisseux de l'intestin grêle on trouve une agglomération de graisse.
13. La rate est petite et racornie.
14. On ne peut plus constater ni d'un côté, ni de l'autre la structure des reins.
15. Le foie est également fortement racorni et de coloration bleue noire. La structure n'est plus reconnaissable.

Je certifie par la présente que le document reproduit ci-dessus est une copie textuelle des "documents officiels concernant le massacre de Katyn."

Nuremberg, le 15 juillet 1946

Pour le Dr. Stahmer
Kranzbuehler.

H0753-0091

Exhibit Goering No.61

Extrait de

"Documentation officielle sur le massacre de Katyn"

établie par les Affaires étrangères allemandes d'après la documentation originale, mise en ordre et publiée par le service d'information allemand (Berlin 1943) (pages-114-118)

17ème protocole de la commission médicale internationale

Smolensk, le 30 avril 1943

PROTOCOLE

rédigé à la suite de l'enquête sur les charniers découverts dans le bois de Katyn, près de Smolensk, et contenant des corps d'officiers polonais, charniers qui ont fait l'objet d'une enquête scientifique méticuleuse menée par une commission composée d'éminents représentants de la médecine légale et de la criminalistique venant des hautes écoles européennes, et d'autres célèbres professeurs des grandes écoles de médecine.

La commission était composée des personnalités suivantes :

1. Belgique	Dr Speleers, professeur d'ophtalmologie à l'université de Gand
2. Bulgarie	Dr Markov, chargé du cours de médecine légale et de criminalistique à l'Université de Sofia.

H0753-0092

Exhibit Goering No.61

3. Danemark	Dr Tramsen, chef de laboratoire à l'Institut de médecine légale à Copenhague.
4. Finlande	Dr Saxen, professeur d'anatomie pathologique à l'Université de Helsinki
5. Italie	Dr Palmieri, prof. de médecine légale et de criminalistique à l'université de Naples.
6. Croatie	Dr Milislavitch, prof. de médecine légale et de criminalistique à l'Université de Zagreb.
7. Hollande	Dr de Burlet, prof. d'anatomie à l'Université de Groningue.
8. Protectorat de Bohême-Moravie	Dr Hajek, prof. de médecine légale et de criminalistique à Prague.

H0753-0093

Exhibit Goering No.61

9. Roumanie	Dr Birkle, médecin légiste du Ministère de la Justice roumain et premier assistant à l'Institut de médecine légale et de criminalistique en Roumanie.
10. Suisse	Dr Naville, prof. de médecine légale à l'Université de Genève.
11. Slovaquie	Dr Subik, prof. d'anatomie pathologique à l'Université de Presbourg, chef des services sanitaires d'état en Slovaquie.
12. Hongrie	Dr Orsos, prof. de médecine légale et de criminalistique à l'Université de Budapest.

Etaient présents aux travaux et aux discussions de la délégation les personnes suivantes :

1. Le Dr Buhtz, professeur de médecine légale et de criminalistique à l'Université de Breslau, chargé par le commandement en chef de la Wehrmacht de diriger les travaux d'exhumation à Katyn.

2. Médecin-inspecteur Costedoat, délégué par le chef du gouvernement francais pour assister aux travaux de la commission.

La récente découverte par les autorités allemandes de charniers contenant des corps d'officiers polonais dans le bois de Katyn près de Smolensk a conduit le Dr Conti, chef de la Santé du Reich à inviter ces spécialistes choisis dans différents pays européens à visiter le lieu de la découverte, pour tirer au clair cette affaire exceptionnelle.

H0753-0094

Exhibit Goering No.61

La commission a personnellement interrogé quelques témoins russes de l'endroit qui ont affirmé entre autres choses, qu'au cours des mois de mars et d'avril 1940, d'importants convois ferroviaires transportant des officiers polonais débarquaient presque tous les jours à la gare de Gniesdowa, située près de Katyn. Ces officiers étaient ensuite transportés en autos cellulaires dans le bois de Katyn, et n'ont jamais été revus.

H0753-0095

Exhibit Goering No.61

La commission a de plus pris connaissance des découvertes et des constations faites jusqu'à présent et a examiné les pièces à conviction mises à jour. Jusqu'au 30.4.43, 982 corps ont été exhumés. 70% d'entre eux ont été immédiatement identifiés, les papiers des autres n'ont pu servir à identifier leurs propriétaires qu'après avoir subi auparavant un traitement spécial. Les corps exhumés avant l'arrivée de la commission ont tous été examinés et en grande partie autopsiés par le professeur Buhtz et ses collaborateurs. Jusqu'á maintenant, sept charniers ont été ouverts, qui contiennent approximativement 2.500 corps d'officiers.

9 cadavres furent autopsiés par les membres de la commission, de nombreux autres cas ont été soumis à une visite.

Résultats des examens et des enquêtes au point de vue de la médecine légale.

On a constaté que toutes les victimes jusqu'à présent exhumées ont été tuées d'un coup de feu à la tête. Il s'agit toujours de coups dans la nuque, la plupart du temps, d'un seul coup de feu; quelquefois, mais rarement de deux coups de feu, et dans un seul cas, de trois coups- Le coup pénètre toujours profondement dans la nuque, atteint les os de la partie postérieure du crâne à proximi-

H0753-0096

Exhibit Goering No.61

té de l'orifice occipital et, la plupart du temps ressort à la limite des cheveux, dans de très rares cas plus bas. Il s'agit toujours de coups de pistolet d'un calibre inférieur à 8 mm.

On peut conclure de l'éclatement du crâne et des traces de fumée épaisse qui recouvrent les os de la face postérieure du crâne dans la région où a pénétré le projectile ainsi que de la façon identique dont ont pénétré tous les projectiles, que les coups ont été tirés à bout portant ou de très près, d'autant plus que

H0753-0097

la perforation causée par le projectile est toujours semblable à quelques petites variations près. La ressemblance frappante des blessures et de leur emplacement dans une région bien localisée de l'arrière du crâne fait conclure qu'elles ont été causées par une main experte. Dans de nombreux cas, les victimes avaient eu les mains liées et dans un seul cas on a relevé sur les vêtements et le corps de la victime des traces de coups de baionnette à 4 arêtes. Les mains des victimes étaient liées de la même facon que celles de civils russes exhumés auparavant dans le bois de Katyn et qui avaient été enterrés bien plus tot. On a relevé que chez ces civils russes également, les coups de feu à la nuque avaient été tirés par une mains aussi sûre.

Un officier polonais tué d'un coup de feu dans la nuque portait les traces d'un autre coup transversal qui n'avait endommagé que les os extérieurs, ce qui fait supposer que le projectile avait servi à tuer un autre officier avant d'atteindre le corps d'une victime déjà couchée dans la fosse. Ce fait permet de supposer que les exécutions avaient lieu dans les fosses elles-mêmes, pour éviter un transport.

Les fosses se trouvent dans des fourrés: elles ont été complètement aplanies et on y a planté des jeunes pins.

H0753-0098

Exhibit Goering No.61

Selon le témoignage des membres de la commission qui l'ont vu de leurs yeux et de Mr von Herff inspecteur des eaux et forêts adjoint comme technicien à la commission il s'agit de jeunes plants de sapin agés de 5 ans plantés à cet endroit il y a 3 ans et qui se sont mal developpés à cet endroit trop ombragé.

Les fosses ont été disposées en paliers dans ce terrain vallonné se composant uniquement de sable; parfois elles ont été creusées jusqu'à ce qu'on ait rencontré de l'eau.

- 4 suite 1 fin -

H0753-0099

GOERING EXHIBIT No 61

Presque tous les corps gisaient sur le ventre, très près les uns des autres et les uns sur les autres, disposés nettement en couches sur les côtés plus irrégulièrement au milieu . Ils ont presque toujours les jambes étendues, vraisemblablement, il s'agit d'une disposition systématique. D'après les observations concordantes de la Commission, les uniformes que portent les cadavres exhumés présentent dans l'ensemble et dans les détails, en particulier en ce qui concerne les boutons, les insignes de grades, les décorations la forme des bottes, la marque du linge etc, toutes les caractéristiques des uniformes polonais. Il s'agit d'un équipement d'hiver on trouve beaucoup de fourrures, de vestes de cuir, de chandails, de bottes d'officiers, de coiffures typiques d'officiers polonais.

Dans très peu de cas, il ne s'agit pas d'officiers, dans un seul cas, il s'agit d'un ecclésiastique. Les mesures des vêtements découverts sont celles des corps mis à jour. Les sous-vêtements sont convenablement boutonnés, les bretelles et les ceintures sont bien mises. Ce qui prouve que ces officiers ont été enterrés avec les uniformes qu'ils portaient au moment de leur mort.

On n'a trouvé aucune montre ni aucune bague sur les corps, bien que certains d'entre ces officiers aient dû avoir des montres, car on a trouvé sur eux des carnets portant des notes prises jusqu'aux derniers instants et mentionnant l'heure. On n'a découvert d'objets en métal précieux que sur un très

H0753-0100

GOERING EXHIBIT No 61

petit nombre de corps et de plus ces objets avaient été dissimulés par leurs propriétaires. Par contre, plusieurs avaient encore des dents d'or. De grandes quantités d'argent polonais ont été touvées, ainsi que des paquets de cigarettes et des boîtes d'allumettes, dans quelques cas des blagues à tabac et des fume-cigarettes portant l'inscription gravée "Kosielsk" (nom du dernier camp soviétique où étaient internées la plupart des victimes). Les documents trouvés sur les corps (carnets, correspondance, journaux) proviennent de l'époque allant de l'automne 1937 à mars et avril 1940. La dernière date relevée jusqu'à présent est celle d'un journal russe du 22.4.1940.

H0753-0101

Exhibit GOERING 61

On a constaté plusieurs degrés dans la décomposition des corps par suite de leur entassement a l'intérieur de la fosse et de leur position les uns par rapport aux autres. Tandis que, a la partie supérieure et aux parties latérales de la masse des corps, ceux-ci ont été momifiés, ils ont formé, dans la partie centrale, un agglomérat humide. La première couche est nettement indiquée par l'état des corps collés et soudés par des liquides concentrés, en particulier par les déformations correspondant à la pression.

On ne trouve absolument pas,sur les cadavres, d'insectes ou de restes d'insectes datant de l'époque de leur enfouissement. On en déduit que les exécutions et les enfouissements ont eu lieu a une saison froide où il n'y avait pas d'insectes.

On chercha sur une assez grande série de crânes une transformation qui, d'après les expériences du professeur Orsos, est très importante pour préciser l'époque de la mort. Il s'agit d'une incrustation calcaire en plusieurs couches à la surface de la bouillie crânienne glaisifiée. Un tel phénomène ne se rencontre pas sur des corps enterrés depuis moins de trois ans. Un des exemples très net, est celui du crâne du corps N° 526 qui était enfoui à la surface d'un grand charnier.

RESUME

La commission a examiné dans la forêt de Katyn des charniers d'officiers polonais ; jusqu'à présent, sept de ces charniers ont été ouverts. On en a tiré jusqu'ici 932 corps qui

H0753-0102

Exhibit GOERING N° 61

ont été examinés ; une partie d'entre eux a été autopsiée, et 70 % ont été identifiés.

Toutes les victimes ont été tuées à coups de revolver. Il résulte des témoignages et des documents trouvés sur les corps, (correspondance, carnets, journaux, etc...)

H0753-0103

que les exécutions ont eu lieu dans les mois de mars et d'avril 1940. Les documents trouvés dans les charniers ou sur les corps d'officiers polonais enterrés isolément, documents décrits dans le protocole, concordent tous sur ce point.

Dr. Speleers	Markov	Dr Tramsen
(Dr Speleers)	(Dr Markov)	(Dr Tramsen)
Arno Saxen	V.M. Palmieri	Dr E.L. Miloslavich
(Dr Axen)	(Dr Palmieri)	(Dr Miloslavich)
M. de Burlet	Hajek	Dr Birkle
(Dr de Burlet)	(Dr Hajek)	(Dr Birkle)
Naville	Subik	Dr F. Orsos
(Dr Naville)	(Dr Subik)	(Dr Orsos)